

- Plan Local d'Urbanisme de Ramatuelle



6.B. ANNEXES SANITAIRES

6B3. Plan du réseau d'assainissement et RPQS 2023

Arrêt de projet – révision générale n°4

L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE RAMATUELLE

1 Schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement du territoire communal a été approuvé par délibération du conseil municipal du 4 mars 2004.

Ce schéma directeur d'assainissement a notamment permis de définir le zonage de l'assainissement. Les zones considérées comme devant être raccordées au réseau de collecte des eaux usées et celles devant rester assainies par des systèmes autonomes sont cartographiées, avec plus ou moins de prescriptions tenant compte de l'aptitude naturelle des sols à épurer les effluents.

2 Assainissement collectif

Toutes les informations sont tirées du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2023 et de la notice des Annexes du PLU approuvé en décembre 2018.

2.1 Le réseau de Collecte des Eaux Usées

La commune de Ramatuelle est concernée par la station d'épuration de Bonne terrasse d'une capacité de 28 000 EH.

En 2023, le réseau de collecte des eaux usées a une longueur totale de 32 kilomètres linéaires.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2023
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	32,2	32,2	32,6	32,6	32,7	32
Canalisations eaux usées (ml)	32 153	32 153	32 575	32 576	32 712	32 000
dont gravitaires (ml)	27 350	27 350	27 772	27 773	27 786	28 000
dont refoulement (ml)	4 803	4 803	4 803	4 803	4 926	4 000
Branchements						
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	766	769	772	775	777	834
Ouvrages annexes						
Nombre de regards	737	741	741	741	747	804
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2	2	2	4

2.2 Les Postes de Relèvement

Le réseau comporte 19 postes de relèvement permettant l'amenée des effluents collectés à la station d'épuration. Ces postes sont tous équipés de télésurveillance permettant l'intervention immédiate de l'exploitant en cas d'alarme de défaut. Certains (ceux du bord de mer), ont leur alimentation électrique sécurisée par des groupes électrogènes.

2.3 Le bassin d'orage

Accouplé au poste de relèvement de Garonne, un bassin d'orage souterrain de 1 000 m³ a pour fonction de stocker tous les effluents (village, Pampelonne, Escalet) lorsqu'ils ne peuvent être refoulés vers l'usine de dépollution, par temps de pluie ou pendant une phase d'entretien des ouvrages.

2.4 L'usine de dépollution

La station est implantée au point bas de l'arborescence du réseau, essentiellement gravitaire. Elle est située au creux d'un petit vallon abrité des regards, dans un secteur forestier très peu habité, non loin

du littoral mais à près de 200 mètres du rivage néanmoins. Sa rénovation a permis de réduire la hauteur de ses superstructures tout en les habillant d'un béton de la couleur des rochers environnants. Son intégration à l'environnement est ainsi optimale.

L'usine de dépollution de Bonne Terrasse (capacité de 28 000 EH) a été rénovée en 2015. La nouvelle usine est 100 % biologique. Elle est équipée d'une filière dédiée au traitement des apports extérieurs - vidanges des fosses septiques et bacs à graisse, etc. - adaptée aux enjeux du territoire communal. Etant confinée, ses installations traitent tout à la fois les effluents et leurs odeurs.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations,...). La conformité à la Directive Européenne est évaluée au regard du respect des objectifs de traitement définis dans l'arrêté préfectoral de rejet du 21 juillet 2015 et la conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Depuis sa rénovation en 2015, les effluents rejetés par l'usine répondent aux conditions définies par l'Arrêté Préfectoral de rejet du 21 juillet 2015 et sont conformes à la Directive européenne en vigueur :

L'eau, après traitement, est évacuée en mer par un émissaire ø 300 mm, d'une longueur de 2 000 mètres dont l'implantation tient compte des caractéristiques courantologiques et hydrologiques locales : l'effluent épuré est ainsi dispersé à plus de 40 mètres de profondeur, sous la thermocline qui empêche sa remontée à la surface, et dans le fil du courant Ligure qui le disperse au large.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2022	2023
Boues produites (tMS)	/	/	/	/	/	109,6	107,3
Boues évacuées (tMS)	93,6	104,4	125,0	121,0	143,4	109,6	107,3

Les boues extraites des clarificateurs sont épaissies avant déshydratation. Les boues déshydratées sont acheminées vers des centres de traitement agréés.

Bilan des volumes et des charges entrants/sortants en 2023

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2023 à **1 257 044 m³**, soit un volume journalier de **3443 m³/j**.

Les charges journalières entrantes en DBO5 sont de **1719 kg/j** soit une charge moyenne annuelle de **627 435 kg**.

Les réseaux et branchements

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2014	Eco hameau des Combes Jauffret	Création du réseau de l'éco hameau
2017	Village	Chemisage de la conduite théâtre
2017	Bonne-Terrasse	Rénovation de la branche du réseau

2.5 Orientations pour l'avenir

Réseau de collecte des eaux usées

A ce jour, le réseau public de collecte des eaux usées couvre la quasi-totalité du territoire communal urbanisé. En particulier, la plage de Pampelonne est équipée sur toute sa longueur d'un système de

collecte qui a permis le raccordement des établissements de plage et des lotissements dominant la baie.

La commune a également renforcé le maillage du réseau sur les collines qui dominent la baie de Bonporteau, de façon à permettre aux propriétaires des zones agglomérées de raccorder leurs habitations à l'égout disposé sous les voies publiques qui les desservent. Les copropriétaires du Village du Merlier ont quant à eux réalisé en 2004 des travaux de mise en conformité de leur installation privée de dépollution.

Un collecteur a été achevé en juin 2005 pour la partie la plus urbanisée du quartier des Marres, afin de préserver le ruisseau de la bouillabaisse (St-Tropez) de pollutions en provenance de ce quartier aggloméré de Ramatuelle. Compte tenu de l'éloignement du réseau de collecte de la commune de Ramatuelle, une convention a été signée avec la commune de St-Tropez, qui accueille dans son réseau un volume d'effluents limité contractuellement à 220 mètres cubes par jour. Cette contrainte a été prise en compte par le règlement du plan local d'urbanisme dans ce quartier.

Une autre branche du collecteur a été réalisée depuis 2006 pour permettre le raccordement du quartier du Pinet, sensible en raison de sa situation à l'amont de la plage de Pampelonne qu'il jouxte.

Le réseau apparaît ainsi complet et en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement. Un enjeu important dans les années à venir sera son entretien, avec en particulier une meilleure maîtrise des eaux parasites et donc de l'étanchéité des regards ou des raccordements sauvages de gouttières, ainsi que des apports de graisse en provenance des restaurants.

2.6 Eaux pluviales

Le réseau public d'évacuation des eaux pluviales dessert le village et la zone agglomérée. Il comprend des ouvrages maçonnés dans les artères principales ou pour les traversées de chaussée.

Pour le reste du territoire, les ruissellements s'effectuent le long des caniveaux aménagés en bordure des voies, puis par les moyens naturels d'évacuation, fossés et ruisseaux qui drainent les bassins versants en direction de la mer.

La commune a passé une convention avec le syndicat intercommunal de la Giscle afin d'élaborer un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau et fossés naturels du bassin versant de Pampelonne. La réalisation de ce programme par les propriétaires concernés a pu bénéficier d'aides financières publiques, compte tenu de l'intérêt général que revêt le bon écoulement des eaux pluviales. Désormais, cette compétence a été transférée à la Communauté de communes du Golfe de St-Tropez. Les cours d'eau de la Baie de Pampelonne sont reconnus d'intérêt communautaire et font à ce titre l'objet d'une Déclaration d'intérêt général (DIG).

La Déclaration d'intérêt général (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

La Communauté de communes élabore ses propres programmes pluriannuels d'intervention – un par bassin versant – sur une durée de cinq ans, afin de planifier d'une part la réalisation des travaux d'aménagement de berges et d'autre part la réalisation des travaux de restauration de ripisylve. Ces programmes de travaux sont définis en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental du Var. Ils sont conformes aux grandes orientations stratégiques définies par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Par ailleurs, la Communauté de communes assure le portage et l'animation de programmes en partenariat avec les communes, tels que la mise en œuvre d'un plan d'action pour le bassin versant de Pampelonne. L'ensemble de ces démarches partenariales permet à la Communauté de communes

d'appréhender la plupart des problématiques inhérentes aux bassins versants du territoire et surtout d'en avoir une vision globale permettant de définir des programmes d'actions en tenant compte des interactions entre toutes les composantes (écologique, morphologique, hydraulique, etc.).

Les principes d'intervention du service spécialisé de la communauté de communes sont les suivants : libération des berges infestées par la canne de Provence (considérée comme invasive) et enlèvement systématique des macro déchets le cas échéant pour rétablir les capacités d'écoulement ou d'expansion naturelle des crues ; restaurations en génie végétal des parties de berge érodées ; restauration écologique par renaturation, stabilisation des terrains ; contribution à la protection des habitations situées dans le voisinage...

3 Assainissement non collectif

Toutes les informations sont tirées du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif 2023 et de la notice des Annexes du PLU approuvé en décembre 2018.

Le service est géré depuis le 1^{er} juillet 2015 par la Communauté de communes du Golfe de St-Tropez.

Pour la mission « *obligatoire* » de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le service est exploité en régie sur le territoire de Ramatuelle.

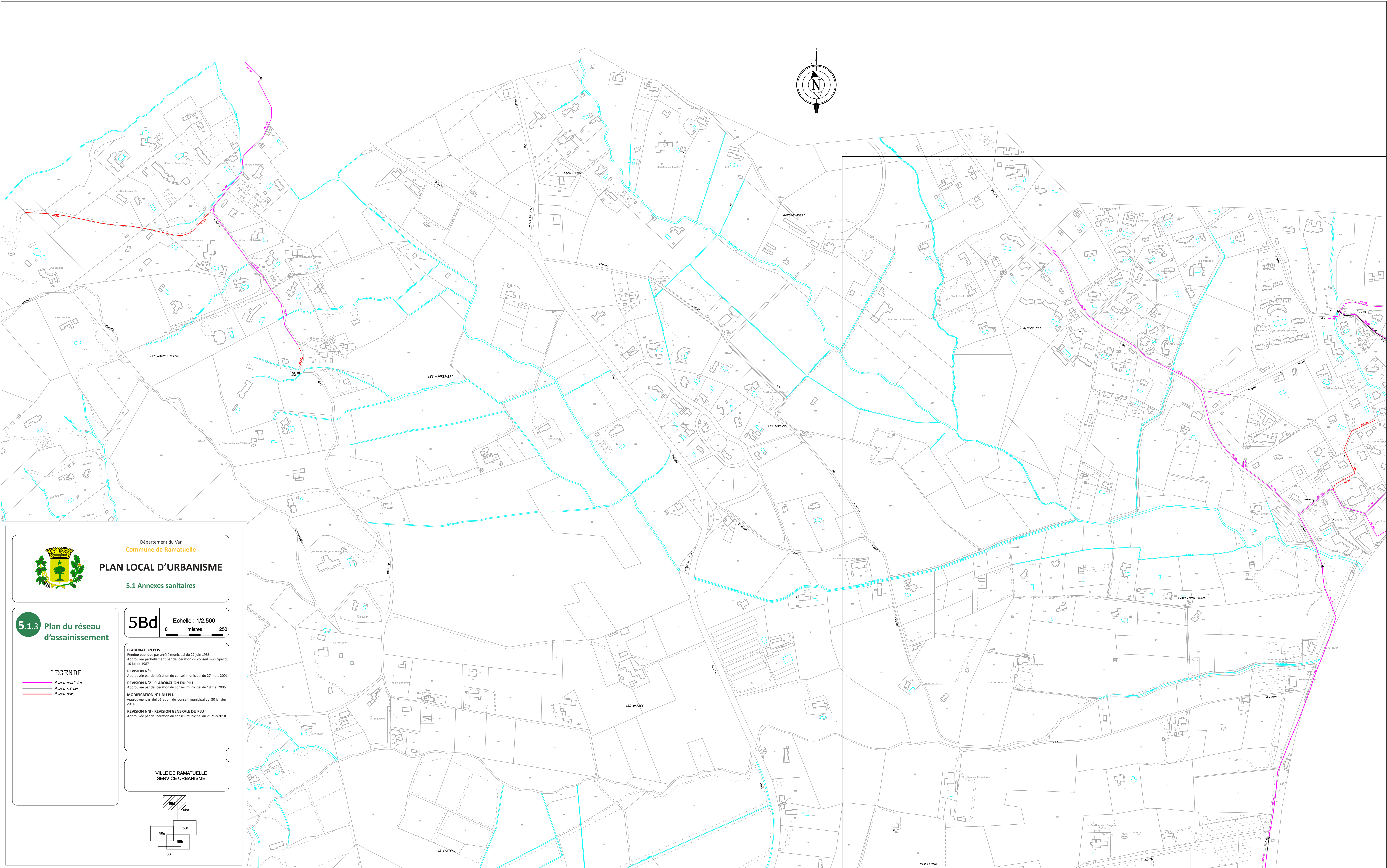
Le nombre total de dispositifs d'assainissement non collectif sur les 12 communes de la collectivité au 31 décembre 2023 est de 5 548 installations. Sur Ramatuelle, c'est 703 installations d'assainissement non collectif qui sont recensés.

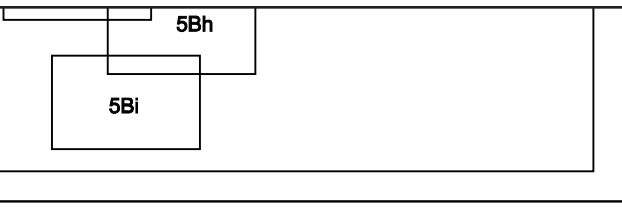
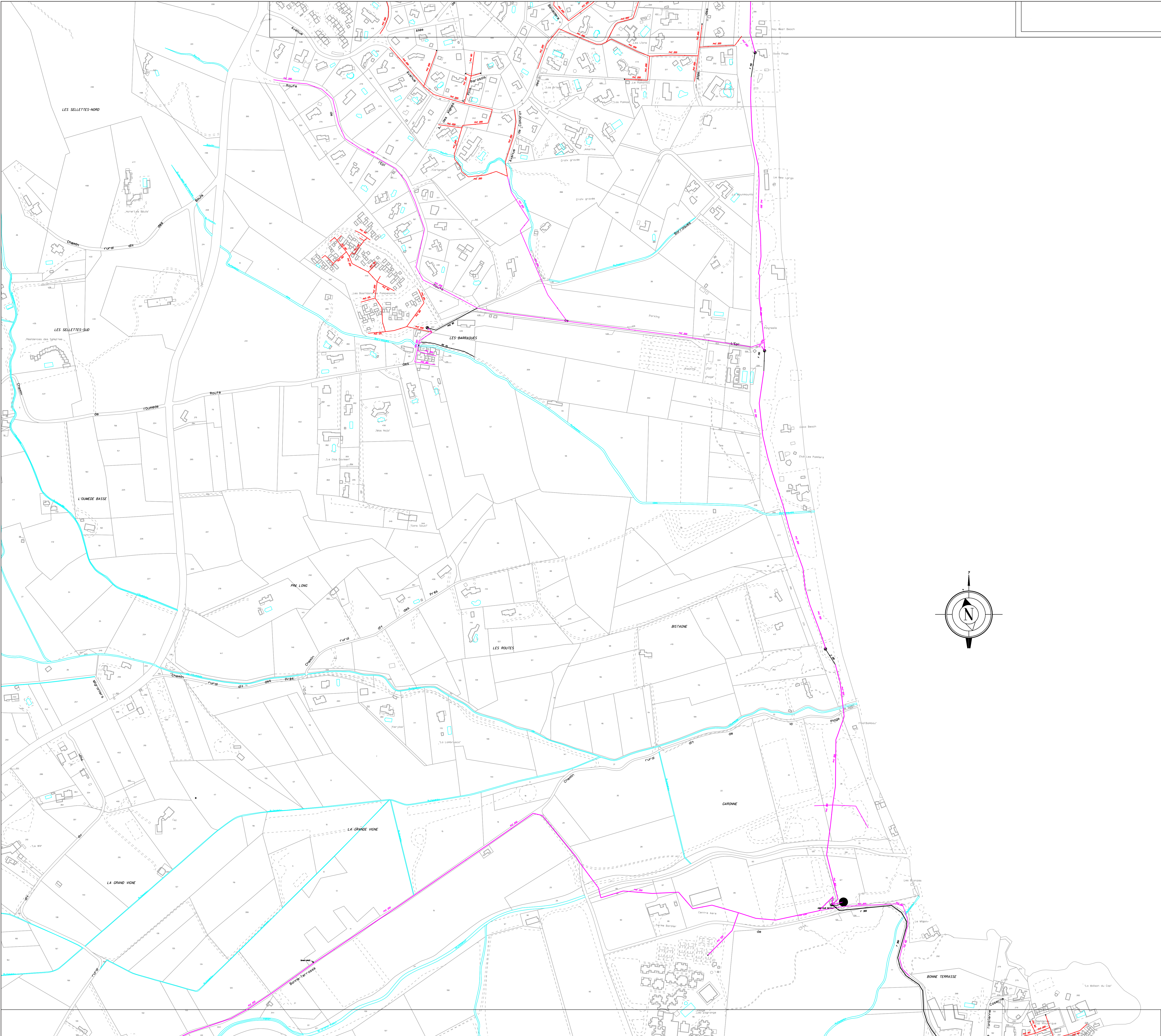
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, l'activité du service consiste à contrôler ces installations dans le cadre de la vente des propriétés, de construction d'installations nouvelles (contrôle préalable de la conception, puis de la réalisation), mais également à effectuer des contrôles périodiques, à un pas de temps défini dans le règlement de service (tous les 7 ans pour la régie).

Pour la régie, dont fait partie Ramatuelle, en 2023 le taux de :

- Favorable et conforme : 44,97 %
- Non conforme sans risque avérée : 51,55 %
- Non conforme avec risque avéré : 3,48%





Département du Var
Commune de Ramatuelle
PLAN LOCAL D'URBANISME
5.1 Annexes sanitaires

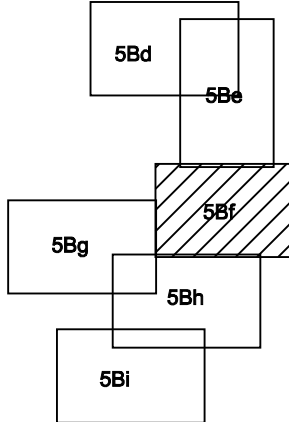
5.1.3 Plan du réseau
d'assainissement

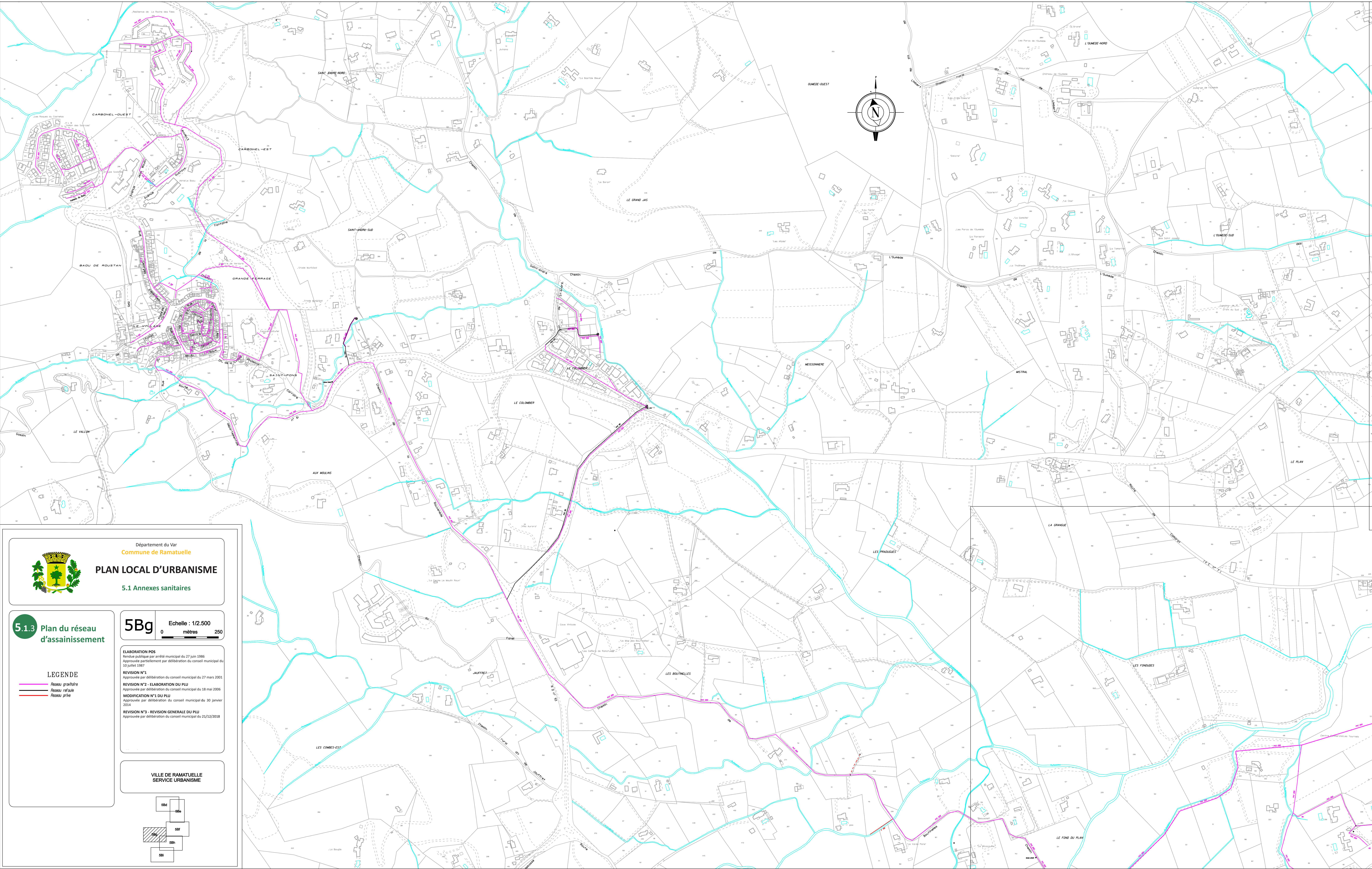
LEGENDE
Réseau principal
Réseau tertiaire
Réseau secondaire

5Bf Echelle : 1/2.500
0 mètres 250

ELABORATION POS
Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986
Approuvée partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987
REVISION N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001
REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006
MODIFICATION N°1 DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014
REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 12/12/2018

VILLE DE RAMATUELLE
SERVICE URBANISME







Département du Var
Commune de Ramatuelle
PLAN LOCAL D'URBANISME
5.1 Annexes sanitaires

5.1.3 Plan du réseau
d'assainissement

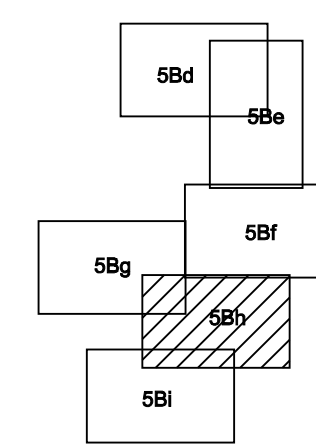
LEGENDE

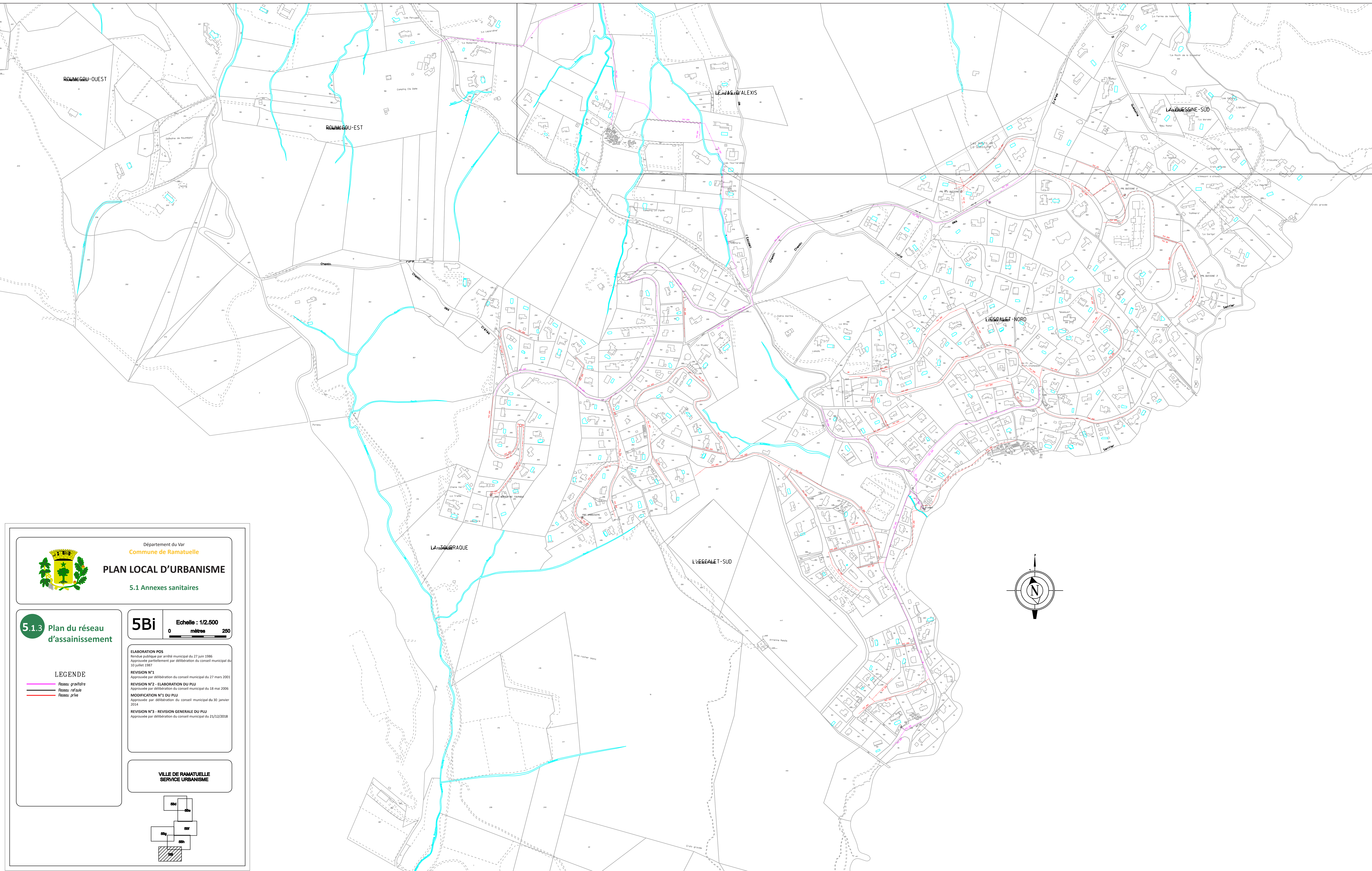
- Réseau collectif
- Réseau rural
- Réseau privé

5Bh Echelle : 1/2.500
0 mètres 250

ELABORATION POS
Rendue publique par arrêté municipal du 27 juin 1986
Approuvée partiellement par délibération du conseil municipal du 10 juillet 1987
REVISION N°1
Approuvée par délibération du conseil municipal du 27 mars 2001
REVISION N°2 - ELABORATION DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 18 mai 2006
MODIFICATION N°1 DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014
REVISION N°3 - REVISION GENERALE DU PLU
Approuvée par délibération du conseil municipal du 22/12/2018

VILLE DE RAMATUELLE
SERVICE URBANISME







RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3 NOMBRE D'ABONNES	6
2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	7
2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS	7
2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE	7
2.2.1 La Garde-Freinet.....	7
2.2.2 La Mole.....	8
2.2.3 Grimaud.....	8
2.2.4 Le Rayol-Canadel.....	8
2.2.5 Le Plan de la Tour	9
2.2.6 Ramatuelle	9
2.2.7 Sainte-Maxime	9
2.2.8 Saint-Tropez	10
2.2.9 Cogolin / Gassin.....	10
2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION	11
2.3.1 La Garde-Freinet.....	11
2.3.2 La Mole.....	11
2.3.3 Grimaud.....	12
2.3.4 Le Plan de la Tour	13
2.3.5 Ramatuelle	13
2.3.6 Sainte-Maxime	14
2.3.7 Saint-Tropez	14
2.3.8 Cogolin / Gassin.....	15
2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	16
3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE.....	17
3.1 VOLUMES FACTURES.....	17
3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS.....	17
4 TARIFICATION DE L'EAU	18
4.1 FACTURE 120 M3 AU 1 ^{ER} JANVIER 2023 ET AU 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	18
4.1.1 La Garde-Freinet.....	18
4.1.2 La Mole.....	18
4.1.3 Grimaud.....	19
4.1.4 Le Rayol-Canadel.....	19
4.1.5 Le Plan de la Tour	20
4.1.6 Ramatuelle	20
4.1.7 Sainte-Maxime	21
4.1.8 Saint-Tropez	21
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
083-2018-06075 Saint-Tropez 240000204-DE	
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 01/10/2024	
Publication : 01/10/2024	
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023	2

4.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	22
4.2	FREQUENCE DE FACTURATION	23
5	ETAT DES FINANCES	24
5.1	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	24
5.2	SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	25
5.2.1	<i>La Garde-Freinet</i>	25
5.2.2	<i>La Mole</i>	26
5.2.3	<i>Grimaud</i>	27
5.2.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	28
5.2.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	29
5.2.6	<i>Ramatuelle</i>	30
5.2.7	<i>Sainte-Maxime</i>	31
5.2.8	<i>Saint-Tropez</i>	32
5.2.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	33
6	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	34
6.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT	34
6.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	35
6.3	CONFORMITES	36
7	TRAVAUX	38
7.1.1	<i>La Garde-Freinet</i>	38
7.1.2	<i>La Mole</i>	38
7.1.3	<i>Grimaud</i>	38
7.1.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	38
7.1.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	38
7.1.6	<i>Ramatuelle</i>	38
7.1.7	<i>Sainte-Maxime</i>	38
7.1.8	<i>Saint-Tropez</i>	39
7.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	39
8	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	40
8.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE	40
8.1.1	<i>La Garde-Freinet</i>	40
8.1.2	<i>La Mole</i>	40
8.1.3	<i>Grimaud</i>	40
8.1.4	<i>Le Rayol-Canadel</i>	40
8.1.5	<i>Le Plan de la Tour</i>	40
8.1.6	<i>Ramatuelle</i>	40
8.1.7	<i>Sainte-Maxime</i>	40
8.1.8	<i>Saint-Tropez</i>	40
8.1.9	<i>Cogolin / Gassin</i>	40
8.2	COOPERATION DECENTRALISEE	41
9	ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU.....	42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

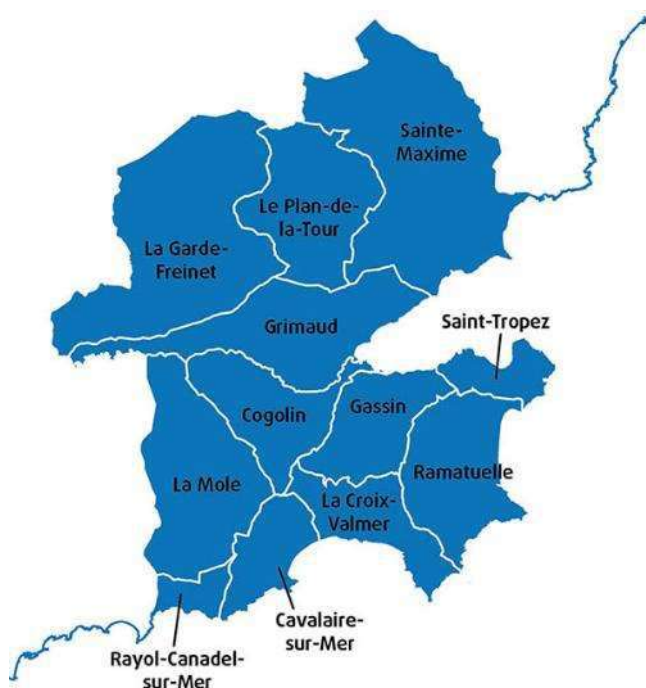
1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez (GST) depuis le 1^{er} janvier 2024, avec les spécificités suivantes :

- En vertu du IV de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le SIVOM du littoral des Maures a été maintenu au moment du transfert de la compétence. Le SIVOM du littoral des Maures exerce la compétence assainissement collectif sur le périmètre des communes de Cavalaire sur Mer et de La Croix-Valmer.
- En vertu de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence assainissement collectif a été déléguée, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, aux communes de Grimaud, Ramatuelle et Saint-Tropez.

La Communauté de communes comprend les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, La Garde-Freinet, Ramatuelle, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.



Les compétences liées au service sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, sauf sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer dont le service ne comprend que la collecte et le transport, les eaux usées étant traitées sur la station d'épuration du Syndicat mixte d'assainissement « commune du Lavandou – Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez ».

Il existe une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il existe 10 modes de gestion sur le territoire :

- Une régie sur la commune de La Garde-Freinet ;
- Une régie sur la commune de La Mole ;
- Une régie sur le SIVOM du littoral des Maures ;
- Une concession de service public sur la commune de Grimaud ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée de 20 ans, se termine le 30 juin 2038 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Rayol-Canadel sur Mer ; ce contrat, conclu avec la SAUR pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 décembre 2024 ;
- Une délégation de service public sur la commune du Plan de la Tour ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 mars 2025 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Ramatuelle ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Sainte-Maxime ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;
- Une délégation de service public, sur la commune de Saint-Tropez ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée initiale de 10 ans, a été prolongé d'un an et se termine le 31 janvier 2025 ;
- Une délégation de service public, sur les communes de Cogolin et de Gassin ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 10 ans, se termine le 31 décembre 2026 ;

Dans la suite de ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, la plupart des indicateurs sont donnés en distinguant ces 10 modes de gestions.

Le périmètre du SIVOM du littoral des Maures n'est pas traité dans ce rapport annuel, car le syndicat a été maintenu au moment du transfert de la compétence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'assainissement dessert 41 649 abonnés.

La répartition des abonnés par mode de gestion est la suivante :

Nombre d'abonnés	2022	2023	Evolution
La Garde-Freinet	NC	1 075	
La Mole	565	625	+10.6%
Grimaud	5 444	5 599	+2,8 %
Le Rayol-Canadel	1 206	1 217	+ 0,9 %
Le Plan de la Tour	1 668	1 677	0,5 %
Ramatuelle	2 018	2 014	-0,2 %
Sainte-Maxime	12 865	12 897	0,2 %
Saint-Tropez	6 355	6 350	-0,1 %
Cogolin / Gassin	10 152	10 195	0,4 %
TOTAL	40 273	41 649	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 118,24 abonnés/km.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2 OUVRAGES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

2.1 AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les autorisations de déversement d'effluents industriels sur le service sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Service	Etablissement industriel	Date de la convention
Grimaud	Cave coopérative de Grimaud Blanchisserie Bergon	17/08/2017 22/08/2017
Ramatuelle	Les celliers des vignerons de Ramatuelle	2009
Saint-Tropez	Cave coopérative les vignobles de Saint-Tropez	2019
Cogolin / Gassin	Château Saint-Maur	25/02/2014
	Maîtres vignerons de la presqu'île de Saint-Tropez	01/10/2017
	La tarte tropézienne	02/12/2010
	DCNS	20/12/2009
	Château Minuty	20/02/2018

2.2 INVENTAIRE DES OUVRAGES DU SERVICE

2.2.1 La Garde-Freinet

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration des Vergers - capacité : 2 500 équivalents habitants (EH)
 - Ministation du hameau de la Mourre - capacité : 150 EH
 - Ministation des Plaines - capacité : 40 EH

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 2
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : NC¹
- Linéaire du réseau : 7 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : NC
- Nombre de branchements : NC
- Nombre de regards : 33

- Autres ouvrages : -

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Non connu
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.2.2 La Mole

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration du village - capacité : 1 900 EH
 - Ministation des Cabris – capacité : 60 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 0
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : NC
- Linéaire du réseau : 4
- Dont linéaire du réseau gravitaire : NC
- Nombre de branchements : NC
- Nombre de regards : NC
- Autres ouvrages : -

2.2.3 Grimaud

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Grimaud - capacité : 55 100 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 46
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 57
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 17
- Nombre de branchements : 5 599
- Nombre de regards : NC
- Autres ouvrages : -

2.2.4 Le Rayol-Canadel

- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 6
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 22
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 21
- Nombre de branchements : 1217
- Nombre de regards : 569
- Autres ouvrages :
 - Emissaire du PR Bailly Suffren
 - Emissaire du PR débarquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.2.5 Le Plan de la Tour

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration des Prés d'Icard – capacité : 4 417 EH
 - Ministation des Gastons et des Vayacs – capacité : 95 EH
 - Ministation du hameau de Prat Bourdin – capacité 80 EH
 - Ministation du hameau du Revest – capacité : 80 EH
 - Ministation du hameau du Plan – capacité : 80 EH
 - Ministation des Pierrons – capacité : 70 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 6
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 16
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 15
- Nombre de branchements : 1055
- Nombre de regards : 498
- Autres ouvrages : -

2.2.6 Ramatuelle

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Bonne terrasse - capacité 28 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 19
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 4
- Linéaire du réseau : 32 km
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 28 km
- Nombre de branchements : 834
- Nombre de regards : 804
- Autres ouvrages : -

2.2.7 Sainte-Maxime

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de la Nartelle – capacité : 60 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 21
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 12
- Linéaire du réseau : 89,6
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 75,9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- Nombre de branchements : 5137
- Nombre de regards : 2348
- Autres ouvrages :
 - Traitement tertiaire et réseau de distribution d'eau d'irrigation

2.2.8 Saint-Tropez

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de la Citadelle – capacité : 40 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 28
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 3
- Linéaire du réseau : 48
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 41
- Nombre de branchements : 3 293
- Nombre de regards : 1 364
- Autres ouvrages :
 - Emissaire de la Citadelle
 - Emissaire du Portalet

2.2.9 Cogolin / Gassin

- Installation de traitement :
 - Station d'épuration de Font-Mourier – capacité : 45 000 EH
- Nombre de poste de refoulement / relèvement : 28
- Nombre de trop-pleins / déversoirs d'orage : 9
- Linéaire du réseau : 76
- Dont linéaire du réseau gravitaire : 58
- Nombre de branchements : 4 994
- Nombre de regards : 1 781
- Autres ouvrages : -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.3 CARACTERISTIQUES DES STATIONS D'EPURATION

2.3.1 La Garde-Freinet

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES			CODE SANDRE :	060983046001
Nom :	LA AGRDE FREINET			
Lieu d'implantation :	LA GARDE FREINET			
Date de mise en eau :	2007			
Maître d'ouvrage :	COMMUNE DE LA GARDE FREINET			
Capacité nominale :	Organique KG/JOUR DE DBO5	Hydraulique M ³ /JOUR	Q pointe M ³ /HEURE	Equivalent HABITANTS
Temps sec	150	375	15.6	2 500
Temps pluie		452	38.2	
Débit de référence :	462 M3/J			
Charge entrante : (année 2023)	EN KG/J DBO5	50.06	EN EH :	918
File EAU :	TYPE DE TRAITEMENT :	FILTRE PLANTES DE ROSEAUX		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	FILTRE PLANTES DE ROSEAUX		
File BOUE :	TYPE DE TRAITEMENT :	STOCKAGE 1 ^{ER} ETAGE		
	FILIERES DE TRAITEMENT :	STOCKAGE 1 ^{ER} ETAGE		

2.3.2 La Mole

Station de traitement des eaux usées			Code Sandre :	060983079002
Nom :	STEP la môle (T5351)			
Lieu d'implantation :	LA MOLE / 83079		83310 LA MOLE	
Date de mise en eau :	2006 et Oct-2014 et Juin-2018			
Maître d'ouvrage :	Commune de La Môle			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
	114	285	40	1 900
Débit de référence (m3/j) :	<=152			
File EAU :	Filières de traitement :		Filtres plantés de roseaux	
File BOUE :	Filières de traitement :		Stockage	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.3.3 Grimaud

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		060000183068
Commune	GRIMAUD			
Taille de l'agglomération	Semaine 35 : 2 574kg DBO5 soit 42 899 EH (CBPO)			
Système de collecte		Code Sandre		060883068003
Nom	GRIMAUD			
Type(s) de réseau	Pseudo-Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		060983068004
Nom	GRIMAUD - STEP - 55100 EH			
Lieu d'implantation	GRIMAUD			
Date de mise en œuvre	2021			
Maître d'ouvrage	GRIM'EAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	3 305	11 627	810	55 100
Temps pluie		11 627	1350	
Débit de référence	11 627 m³/j (AP du 26.04.2018)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)			3 948.8 kg/jour	65 780 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boues activées		
	Filière de traitement	Bassin biologique et bassin membranaire		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation par centrifugation		
	Filières de traitement	Compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	MARIN Francisco			
Milieu récepteur				
Nom	Ruisseau Saint Pierre – La Giscle			
Masse d'eau	FRDR100b – La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer			
Type	Rejet superficiel			

CPBO = La taille de l'agglomération correspond à la charge brute de pollution organique contenue dans les eaux usées produites par les populations et activités économiques rassemblées dans l'agglomération d'assainissement, c'est-à-dire par l'ensemble des zones d'assainissement collectif comprises dans le périmètre de l'agglomération d'assainissement défini précédemment. Ils sont exprimés en Equivalent-Habitant ou en kg par jour de DBO5 avec 1 EH = 60 g/jour de DBO5. Elle correspond à la charge journalière de la semaine la plus chargée de l'année à l'exception des situations inhabituelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.3.4 Le Plan de la Tour

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		060983094001	
Nom :		STEP Plan de la Tour			
Lieu d'implantation :		LE PLAN-DE-LA-TOUR / 83094		Les Prés d'Icard - 83120 PLAN DE LA TOUR	
Date de mise en eau :		1974 - 2000			
Maître d'ouvrage :		Commune du Plan de la Tour			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
	265	800	60	4 417	
Débit de référence (m³/j) :		<= 1067			
Charge entrante maxi:		En kg/j DBO5 :	256	En EH :	4 274
Année : 2023					
File EAU :		Filières de traitement :		Prétraitements - Boues activées - Aération prolongée	
File BOUE :		Filières de traitement :		Déshydratation mécanique	

2.3.5 Ramatuelle

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		060983101002	
Nom :		STEP Ramatuelle			
Lieu d'implantation :		RAMATUELLE / 83101		Quartier de Bonne Terrasse - 83350 RAMATUELLE	
Date de mise en eau :		Juin 2013 pour la tranche 1 (traitement biologique) et juin 2014 pour la tranche 2 (prétraitements, déshydratation, désodorisation)			
Maître d'ouvrage :		Commune de Ramatuelle			
Capacité nominale :		Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
		1 680	5 000	400	28 000
Débit de référence (m3/j) :		<=2400			
Charge entrante maxi:		En kg/j DBO5 :	1 719	En EH :	28 658
Année : 2023					
File EAU :		Filières de traitement :		Prétraitements - MBBR - Flottation	
File BOUE :		Filières de traitement :		Déshydratation mécanique	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.3.6 Sainte-Maxime

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		060983115001	
Nom :		STEP Ste Maxime-La Nartelle			
Lieu d'implantation :		SAINTE MAXIME / 83115		Avenue de Casbianca - 83120 SAINTE MAXIME	
Date de mise en eau :		mai-04			
Maître d'ouvrage :		Commune de Sainte-Maxime			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
	3 600	12 000	805	60 000	
Débit de référence (m3/j) :		<=7464			
Charge entrante maxi:		En kg/j DBO5 :	2 204	En EH :	36 732
Année : 2023					
File EAU :		Filières de traitement :		prétraitement - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique - procédé de désinfection	
File BOUE :		Filières de traitement :		épaississement - stabilisation - déshydratation mécanique	

2.3.7 Saint-Tropez

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		060983119001	
Nom :		STEP St Tropez-La Citadelle			
Lieu d'implantation :		SAINT TROPEZ / 83119		Route des Graniers - 83990 SAINT TROPEZ	
Date de mise en eau :		01/11/2009			
Maître d'ouvrage :		Commune de Saint-Tropez			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants	
	2 400	7 000 Temps sec 28 000 Temps de pluie	1 200	40 000	
Débit de référence (m3/j) :		<=7596			
Charge entrante maxi:		En kg/j DBO5 :	1 872	En EH :	31 196
Année : 2023					
File EAU :		Filières de traitement :		prétraitements - décantation primaire - physico-chimique - filtre biologique	
File BOUE :		Filières de traitement :		épaississement - déshydratation mécanique	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.3.8 Cogolin / Gassin

Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :		060983042003	
Nom :		STEP Cogolin-Font Mourier			
Lieu d'implantation :		COGOLIN / 83042		1708 route de la Four - 83310 COGOLIN	
Date de mise en eau :		Juillet 2011			
Maître d'ouvrage :		Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cogolin et Gassin			
Capacité nominale :		Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m³/jour	Q pointe m³/heure	Equivalent habitants
		2 700	7 500	750	45 000
Débit de référence (m³/j) :		<=5765			
Charge entrante maxi:		En kg/j DBO5 :	1 778	En EH :	29 637
Année : 2023					
File EAU :		Filères de traitement :		Prétraitement - Boues activées - Aération prolongée - Procédé de déphosphatation biologique et physico-chimique -Filtration membranaire jusqu'au 30.06.2023 puis Prétraitement - Boues activées - Aération prolongée - Arooédé de déphosphatation biologique et physico-chimique - Clarification - Filtes tertiaires	
File BOUE :		Filères de traitement :		Déshydratation mécanique	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

2.4 BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

Station d'épuration	Boues produites (tMS)		Boues évacuées (tMS)	
	2022	2023	2022	2023
La Garde-Freinet - Vergers - Hameau de la Mourre - Plaines	NC	NC	NC	NC
La Mole - Village - Cabris	0 0	0 0	0 0	0 0
STEP Grimaud	246,63	250,04	201,67	236,72
Plan de la Tour - Près d'Icard - Gastons / Vayacs - Prat Bourdin - Revest - Plan - Pierrons	37,6 0 0 0 0 0	32,2 0 0 0 0 0	37,6 0 0 0 0 0	32,2 0 0 0 0 0
Ramatuelle - STEP de Bonne terrasse	109,60	107,30	109,60	107,30
Sainte-Maxime - STEP de la Nartelle	*	*	487,7	539,5
Saint-Tropez - STEP de la Citadelle	220	280	220	280
Cogolin / Gassin - STEP de Font-Mourier	328,2	323,8	328,2	323,8

**Le process actuel d'épaississement des boues de la STEP de Sainte-Maxime ne permet pas de mesurer cette valeur*

NC : Non Connu

Pour le Plan de la Tour : Il n'y a pas de boues produites pour les 4 installations d'assainissement semi-collectives.

- Pour Les Gastons, il s'agit de lits plantés de roseaux qui sont coupés une fois par an

- Pour Le Plan, Les Pierrons, et Le Revest le traitement se fait par filtration sur copeaux de coco

- Pour Prat Bourdin, c'est une "simple" zone d'épandage avec drains

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

3 VOLUMES MIS EN ŒUVRE

3.1 VOLUMES FACTURES

Volumes facturés (en m ³)	2022	2023	Evolution
La Garde-Freinet	NC	NC	-
La Mole	74 835	71 906	-3,91 %
Grimaud	1 308 445	1 228 666	-6,1%
Le Rayol-Canadel	214 012	198 885	-7,1%
Le Plan de la Tour	208 260	193 529	-7,1%
Ramatuelle	1 246 792	1 257 044	0,8%
Sainte-Maxime	2 603 855	2 356 528	-9,5%
Saint-Tropez	2 327 164	2 348 438	0,9%
Cogolin / Gassin	1 679 631	1 577 007	- 6,1%
TOTAL	9 662 994	9 232 003	-4,5%

NC : Non Connu

3.2 IMPORT / EXPORT D'EFFLUENTS

Volumes importés / exportés en m ³	2022	2023	Evolution
Le Rayol-Canadel			
<i>Export vers syndicat Lavandou GST</i>	214 012	198 885	-7,1%
Ramatuelle			
<i>Export vers Saint-Tropez²</i>	19 567	18 001	-8,0%
Saint-Tropez			
<i>Import depuis Ramatuelle</i>	19 567	18 001	-8,0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Quartier des Mairies
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4 TARIFICATION DE L'EAU

4.1 FACTURE 120 M3 AU 1^{ER} JANVIER 2023 ET AU 1^{ER} JANVIER 2024

4.1.1 La Garde-Freinet

LA GARDE FREINET	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			222,00	222,00	0,00%
Part collectivité(s)			222,00	222,00	0,00%
Abonnement			60,00	60,00	0,00%
Consommation	120	1,3500	162,00	162,00	0,00%
Organismes publics et TVA			61,55	63,12	2,55%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			8,75	9,12	4,23%
TOTAL € TTC			409,11	412,34	0,79%

4.1.2 La Mole

LA MOLE	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			104,40	104,40	0,00%
Part collectivité(s)			104,40	104,40	0,00%
Abonnement			50,40	50,40	0,00%
Consommation	120	0,4500	54,00	54,00	0,00%
Organismes publics et TVA			61,55	62,91	2,21%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			8,75	8,91	1,83%
TOTAL € TTC			291,51	294,74	1,11%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4.1.3 Grimaud

GRIMAUD	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			435,71	452,88	3,94%
Part collectivité(s)			435,71	452,88	3,94%
Abonnement			305,03	313,36	2,73%
Consommation	120	1,1627	130,68	139,52	6,76%
Organismes publics et TVA			107,05	110,12	2,87%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			54,25	56,12	3,45%
TOTAL € TTC			668,32	690,43	3,31%

4.1.4 Le Rayol-Canadel

RAYOL CANADEL SUR MER	m ³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			351,58	367,09	4,41%
Part collectivité(s)			351,58	367,09	4,41%
Abonnement			86,46	91,74	6,11%
Consommation	120	2,2946	265,12	275,35	3,86%
Organismes publics et TVA			98,62	101,54	2,96%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			45,82	47,54	3,75%
TOTAL € TTC			575,76	596,06	3,53%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4.1.5 Le Plan de la Tour

LE PLAN-DE-LA-TOUR	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			237,77	246,14	3,52%
Part délégataire			190,75	199,12	4,39%
Abonnement			95,37	99,56	4,39%
Consommation	120	0,8297	95,38	99,56	4,38%
Part collectivité(s)			47,02	47,02	0,00%
Consommation	120	0,3918	47,02	47,02	0,00%
Organismes publics et TVA			87,25	89,45	2,52%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			34,45	35,45	2,90%
TOTAL € TTC			450,58	463,02	2,76%

4.1.6 Ramatuelle

RAMATUELLE	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			147,57	156,80	6,25%
Part délégataire			111,57	120,80	8,27%
Abonnement			47,12	51,02	8,28%
Consommation	120	0,5815	64,45	69,78	8,27%
Part collectivité(s)			36,00	36,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Organismes publics et TVA			78,23	80,52	2,91%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			25,43	26,52	4,25%
TOTAL € TTC			351,36	364,75	3,78%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4.1.7 Sainte-Maxime

SAINTE-MAXIME	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			138,24	139,90	1,20%
Part délégataire			69,74	71,40	2,38%
Abonnement			46,66	47,77	2,38%
Consommation	120	0,1969	23,08	23,63	2,38%
Part communale			62,50	62,50	0,00%
Consommation	120	0,5208	62,50	62,50	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0500	6,00	6,00	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			141,97	163,97	15,50%
Part délégataire			118,21	140,21	18,61%
Consommation	120	1,1684	118,21	140,21	18,61%
Part communale			23,76	23,76	0,00%
Consommation	120	0,1980	23,76	23,76	0,00%
Organismes publics et TVA			78,36	81,93	4,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			25,56	27,92	9,23%
TOTAL € TTC			358,57	385,80	7,59%

4.1.8 Saint-Tropez

SAINT TROPEZ	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			205,91	220,41	7,04%
Part délégataire			118,17	132,67	12,27%
Abonnement			34,16	38,35	12,27%
Consommation	120	0,7860	84,01	94,32	12,27%
Part collectivité(s)			87,74	87,74	0,00%
Consommation	120	0,7312	87,74	87,74	0,00%
Organismes publics et TVA			84,06	86,86	3,33%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,26	32,86	5,12%
TOTAL € TTC			415,53	434,70	4,61%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4.1.9 Cogolin / Gassin

COGOLIN	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,50%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,04%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,04%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			206,84	224,42	8,50%
Part délégataire			146,25	163,83	12,02%
Abonnement			49,85	55,84	12,02%
Consommation	120	0,8999	96,40	107,99	12,02%
Part collectivité(s)			60,59	60,59	0,00%
Abonnement			33,66	33,66	0,00%
Consommation	120	0,2244	26,93	26,93	0,00%
Organismes publics et TVA			84,16	87,27	3,70%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,36	33,27	6,09%
TOTAL € TTC			416,56	439,12	5,4%

GASSIN	m³	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
Production et distribution de l'eau			125,56	127,43	1,49%
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Collecte et dépollution des eaux usées			206,84	224,42	8,50%
Part délégataire			146,25	163,83	12,02%
Abonnement			49,85	55,84	12,02%
Consommation	120	0,8999	96,40	107,99	12,02%
Part collectivité(s)			60,59	60,59	0,00%
Abonnement			33,66	33,66	0,00%
Consommation	120	0,2244	26,93	26,93	0,00%
Organismes publics et TVA			84,16	87,27	3,70%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,36	33,27	6,09%
TOTAL € TTC			416,56	439,12	5,42%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

4.2 FREQUENCE DE FACTURATION

La facturation est effectuée à une fréquence trimestrielle, sauf sur les communes de La Garde-Freinet et de Sainte Maxime où elle est biannuelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5 ETAT DES FINANCES

5.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2022	2023
La Garde-Freinet		
Montant HT des investissements	23 264 €	32 712 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	2 ans	2 ans
La Mole		
Montant HT des investissements	0	0
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette
Grimaud		
Montant HT des investissements	107 623 €	670 256 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	< 1 an	< 1 an
Le Rayol-Canadel		
Montant HT des investissements	112 889 €	377 250 €
Montant des subventions	0	52 209 €
Durée d'extinction de la dette	0	1 an
Le Plan de la Tour		
Montant HT des investissements	101 962 €	377 250 €
Montant des subventions	34 168 €	0
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette
Ramatuelle		
Montant HT des investissements	126 796 €	58 924 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	13 ans et 1 mois	12 ans et 1 mois
Sainte-Maxime		
Montant HT des investissements	NC	378 339 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	< 1 an	< 1 an
Saint-Tropez		
Montant HT des investissements	635 695,31 €	2 011 594,76 €
Montant des subventions	0	0
Durée d'extinction de la dette	3 ans et 8 mois	7 ans et 1 mois
Cogolin / Gassin		
Montant HT des investissements	1 177 419,95 €	5 188 061,09 €
Montant des subventions	68 425,00 €	1 944 349,32 €
Durée d'extinction de la dette	Pas de dette	Pas de dette

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2 SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

5.2.1 La Garde-Freinet

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 167 153,93	G 218 395,76	G-A	51 241,83
	Section d'investissement	B 95 239,42	H 84 428,11	H-B	-10 811,31
		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 293 257,27 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 58 443,41 (si excédent)		
		=			
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 262 393,35	Q= G+H+I+J 654 524,55	=Q-P 392 131,20	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 167 153,93	= G+I+K 511 653,03	344 499,10	
	Section d'investissement	= B+D+F 95 239,42	= H+J+L 142 871,52	47 632,10	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 262 393,35	= G+H+I+J+K+L 654 524,55	392 131,20	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.2 La Mole

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 102 436,43	G 121 069,60	G-A 18 633,17
	Section d'investissement	B 46 368,68	H 58 821,58	H-B 12 452,90
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 203 952,29 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 543 330,18 (si excédent)	
		=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 148 805,11	Q= G+H+I+J 927 173,65	=Q-P 778 368,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 102 436,43	= G+I+K 325 021,89	222 585,46
	Section d'investissement	= B+D+F 46 368,68	= H+J+L 602 151,76	555 783,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 148 805,11	= G+H+I+J+K+L 927 173,65	778 368,54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.3 Grimaud

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
VUE D'ENSEMBLE						A1

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 431 619,45	G 691 986,22	G-A	260 366,77
	Section d'investissement	B 858 060,39	H 1 030 422,70	H-B	172 362,31
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 150 153,43 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 635 637,86 (si excédent)		
		=	=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 289 679,84	Q= G+H+I+J 3 508 200,21	=Q-P	2 218 520,37

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 431 619,45	= G+I+K 1 842 139,65	1 410 520,20
	Section d'investissement	= B+D+F 858 060,39	= H+J+L 1 666 060,56	808 000,17
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 289 679,84	= G+H+I+J+K+L 3 508 200,21	2 218 520,37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.4 Le Rayol-Canadel

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	405 695,57	104 305,39	510 000,96
	Recettes réalisées (1)	B	334 955,68	124 963,57	459 919,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	644 385,00	118 577,00	762 962,00
	Dépenses réalisées (1)	E	378 708,65	68 595,33	447 303,98
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-43 752,97	56 368,24	12 615,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	238 689,43	14 271,61	252 961,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	194 936,46	70 639,85	265 576,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	194 936,46	70 639,85	265 576,31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 04/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.5 Le Plan de la Tour

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 184 960,04	G 177 569,50	G-A -7 390,54
	Section d'investissement	B 136 222,98	H 97 993,46	H-B -38 229,52

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 9 616,40 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 341 800,73 (si excédent)

</					

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 74 049,60	L 50 169,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 74 049,60	= K+L 50 169,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 184 960,04	= G+I+K 187 185,90	2 225,86
	Section d'investissement	= B+D+F 210 272,58	= H+J+L 489 963,19	279 690,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 395 232,62	= G+H+I+J+K+L 677 149,09	281 916,47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.6 Ramatuelle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 244 100,00	686 359,58
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 557 740,42
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 244 100,00	1 244 100,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 242 115,30	1 408 256,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	53 476,80	32 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 145 163,90	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 440 756,00	1 440 756,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 684 856,00	2 684 856,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.7 Sainte-Maxime

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 327 124,09	972 442,68	3 299 566,77
	Recettes réalisées (1)	B	1 045 517,58	1 121 960,45	2 167 478,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 307 330,92	2 222 875,25	4 530 206,17
	Dépenses réalisées (1)	E	635 389,51	856 867,30	1 492 256,81
	Restes à réaliser	F	146 506,50	0,00	146 506,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	410 128,07	265 093,15	675 221,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 793,17	1 250 432,57	1 230 639,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	390 334,90	1 515 525,72	1 905 860,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-146 506,50	0,00	-146 506,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	243 828,40	1 515 525,72	1 759 354,12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 04/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.8 Saint-Tropez

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 888 318,79	1 519 000,00	9 407 318,79
	Recettes réalisées (1)	B	5 872 879,49	2 185 996,78	8 058 876,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 208 500,00	3 426 718,97	11 635 218,97
	Dépenses réalisées (1)	E	2 624 089,71	1 324 972,77	3 949 062,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 248 789,78	861 024,01	4 109 813,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	320 181,21	1 907 718,97	2 227 900,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 568 970,99	2 768 742,98	6 337 713,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 568 970,99	2 768 742,98	6 337 713,97

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 04/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

5.2.9 Cogolin / Gassin

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 964 854,34	G 2 316 890,70	G-A -2 647 963,64
	Section d'investissement	B 6 253 687,14	H 4 259 008,76	H-B -1 994 678,38

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 580 737,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 043 911,40 (si excédent)

	=		=		
	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	11 218 541,48	Q= G+H+I+J	12 200 548,70	=Q-P 982 007,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 547 036,27	L 777 060,78
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 547 036,27	= K+L 777 060,78

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 964 854,34	= G+I+K 5 897 628,54	932 774,20
	Section d'investissement	= B+D+F 6 800 723,41	= H+J+L 7 079 980,94	279 257,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 765 577,75	= G+H+I+J+K+L 12 977 609,48	1 212 031,73

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

6 INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1 TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte	2023
La Garde-Freinet	NC
La Mole	100
Grimaud	NC
Le Rayol-Canadel	NC
Le Plan de la Tour	80,1%
Ramatuelle	NC
Sainte-Maxime	92,6%
Saint-Tropez	98,98%
Cogolin / Gassin	NC

NC : Non Connu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

6.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	Barème	La Garde-Freinet	La Mole	Grimaud	Le Rayol-Canadel	Le Plan de la Tour	Ramatuelle	Sainte-Maxime	Saint-Tropez	Cogolin / Gassin
PARTIE A - PLAN DES RESEAUX	15		15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux	10		10	10	10	10	10	10	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5		5	5	5	5	5	5	5	5
PARTIE B - INVENTAIRE DES RESEAUX	30		15	30	30	40	30	15	26	43
Existence d'un inventaire des réseaux	oui/non		non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	%		0%	98,77%	99%	100%	100%	100%	100%	100%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée	oui/non		non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Informations structurelles pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15		0	15	15	15	15	15	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15		15	15	11	15	15	10	11	13
PARTIE C - AUTRES ELEMENTS	75		20	40	40	40	61	40	74	0
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15		0	0	0	10	11	0	14	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10		0	10	10	10	10	10	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10		10	10	10	10	10	10	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10		10	0	0	0	10	0	10	0
Localisation des autres interventions	10		0	10	10	0	10	10	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10		0	10	10	10	10	10	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10		0	0	0	0	0	0	10	0
TOTAL	120	NC	50	85	85	80	106	80	115	73

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 04/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

6.3 CONFORMITES

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents, pour les réseaux collectant une charge supérieure à 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des équipements des stations d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

L'indicateur de conformité des ouvrages d'épuration de plus de 2 000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'eau (0 = non conforme / 100 = conforme).

	2022	2023
La Garde-Freinet		
Conformité de la collecte des effluents	NC	100
Conformité des équipements (STEP)	NC	100
Conformité des ouvrages d'épuration	NC	100
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	NC	NC
La Mole		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Grimaud		
Conformité de la collecte des effluents	100%	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	100%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Le Rayol-Canadel		
Conformité de la collecte des effluents	Non concerné	Non concerné
Conformité des équipements (STEP)	Non concerné	Non concerné
Conformité des ouvrages d'épuration	Non concerné	Non concerné
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Non concerné	Non concerné
Le Plan de la Tour		
Conformité de la collecte des effluents	NC	En voie de conformité
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	NC	92 %
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Ramatuelle		
Conformité de la collecte des effluents	NC	0
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	100%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

	2022	2023
Sainte-Maxime		
Conformité de la collecte des effluents	NC	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	99%	99%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Saint-Tropez		
Conformité de la collecte des effluents	100%	100%
Conformité des équipements (STEP)	100%	0%
Conformité des ouvrages d'épuration	100%	85%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%
Cogolin / Gassin		
Conformité de la collecte des effluents	0	0
Conformité des équipements (STEP)	0	100%
Conformité des ouvrages d'épuration	27%	69%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme	100%	100%

NC : non communiqué

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

7 TRAVAUX

7.1.1 La Garde-Freinet

La commune de La Garde-Freinet a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Des travaux sur la station d'épuration des Vergers ;
- Des travaux de réfection du réseau d'assainissement de l'esplanade ;
- Des travaux de raccordement au réseau d'assainissement ;

7.1.2 La Mole

La commune de La Mole n'a pas réalisé d'études ni de travaux en 2023.

7.1.3 Grimaud

La commune de Grimaud a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Fin des travaux de pose du réseau d'assainissement dans le lotissement Beauvallon Bartole ;
- Analyse risque défaillance des postes de refoulement ;

7.1.4 Le Rayol-Canadel

La commune de La Garde-Freinet a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Les études et les travaux de réhabilitation de l'émissaire du trop-plein du poste de refoulement du Bailly de Suffren ;
- Le démarrage des études en vue de la réhabilitation de l'émissaire du trop-plein du poste de refoulement du débarquement ;

7.1.5 Le Plan de la Tour

La commune du Plan de la Tour a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Etude de faisabilité de la ministration d'épuration du hameau du Vernet ;
- Travaux de réhabilitation de regards (prescription du schéma directeur) ;
- Travaux sur la station d'épuration des Près d'Icard (potence sur le filière boues) ;

7.1.6 Ramatuelle

La commune de Ramatuelle a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Démarrage des études de faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration ;

7.1.7 Sainte-Maxime

La commune de Sainte-Maxime a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration de la Nartelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036007

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

- Renouvellement de 80 mètres de canalisation avenue des Amandiers ;
- Renouvellement de 15 mètres de canalisation avenue Théodore Blanc ;
- Renouvellement de 120 mètres de canalisation rue de la Plage ;

7.1.8 Saint-Tropez

La commune de Saint-Tropez a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Renouvellement du réseau d'eaux usées route des plages ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin de l'Estagnet ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées quai de l'épi ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées route des Carles ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées chemin de la Moutte ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées boulevard Vasserot ;
- Des travaux de gainage de réseaux d'eaux usées (route des plages, avenue général Leclerc, chemin de la Belle-Isarde, chemin de Sainte-Anne, chemin de Valfère, chemin des amoureux, chemin des vendanges, avenue Foch, place des Lices) ;

7.1.9 Cogolin / Gassin

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Cogolin - Gassin a réalisé les études et travaux suivants en 2023 :

- Le démarrage du schéma directeur assainissement ;
- La poursuite des travaux de reconfiguration de la station d'épuration de Font-Mourier ;
- Le dévoiement du réseau d'eaux usées avenue du Subeiran à Cogolin ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

8 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

8.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

8.1.1 La Garde-Freinet

L'année 2023, le service a reçu 66 demandes d'abandon de créance et en a accordé 66.
20 714 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

8.1.2 La Mole

L'année 2023, le service a reçu 15 demandes d'abandon de créance et en a accordé 15.
7 622 €TTC ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,1060 €/m³.

8.1.3 Grimaud

Information non connue

8.1.4 Le Rayol-Canadel

Information non connue

8.1.5 Le Plan de la Tour

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.6 Ramatuelle

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.7 Sainte-Maxime

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.8 Saint-Tropez

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

8.1.9 Cogolin / Gassin

L'année 2023, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.
37 0613,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 1,0915 €/m³.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

8.2 COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune action de coopération décentralisée n'a été menée en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

9 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif – GST exercice 2023

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.

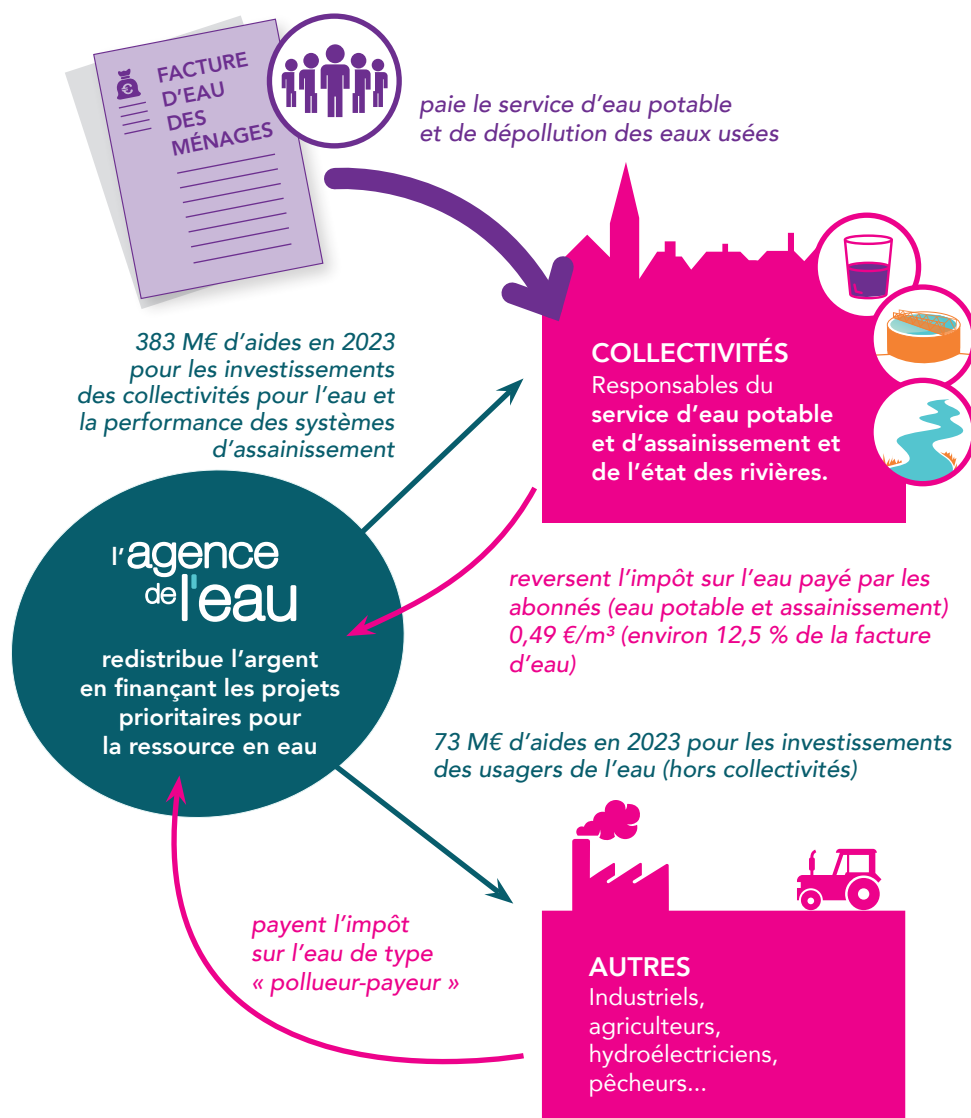
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

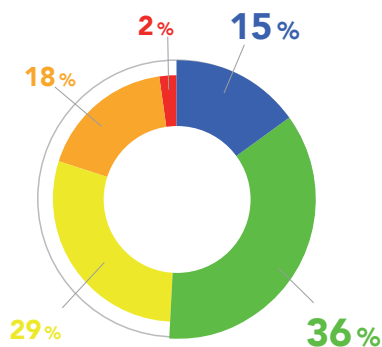
60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

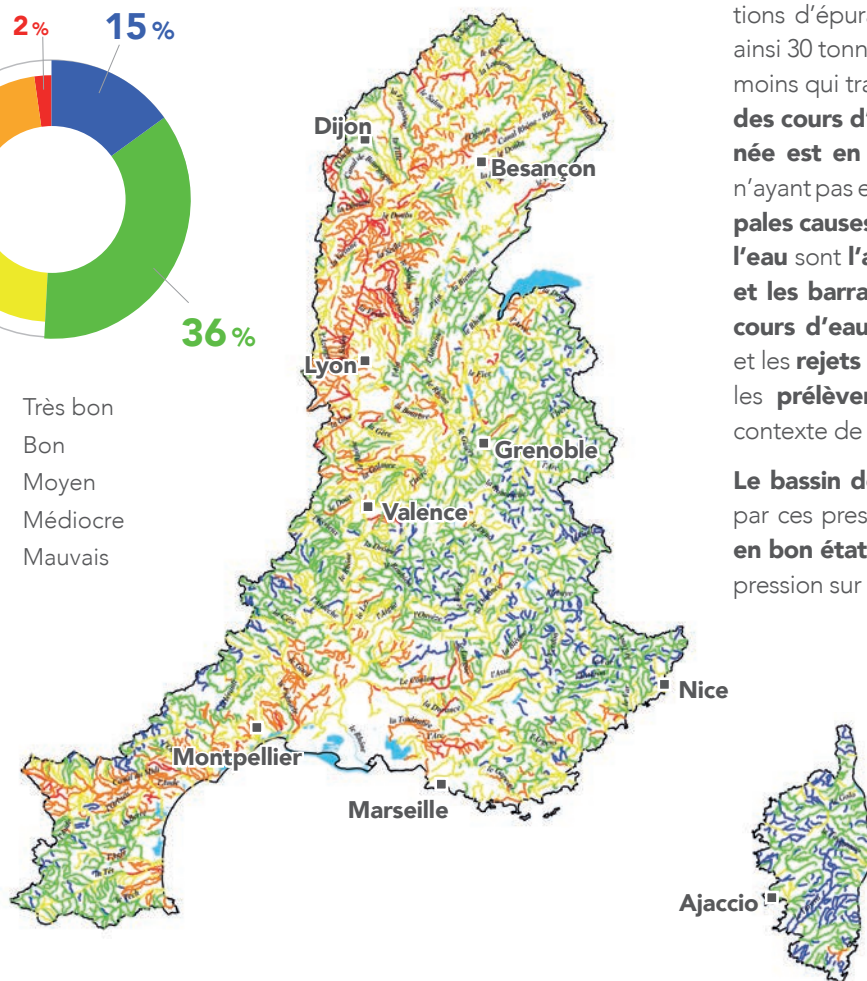
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000204-DE

Accusé de réception - Agence de l'eau

Réception par l'Agence de l'eau 01/10/2024

Publication 01/10/2024

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT 20 **SPANC** 23



**12 communes s'engagent
pour un territoire d'exception**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CHIFFRES CLEFS ET FAITS MARQUANTS	3
1 ORGANISATION DU SERVICE.....	4
1.1 HISTORIQUE ET PERIMETRE.....	4
1.2 MODES DE GESTION.....	5
2 REGLEMENT DE SERVICE.....	5
3 BILAN DES CONTROLES.....	6
3.1 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS	6
3.2 SYNTHESE DES CONTROLES 2023 :	8
3.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10
3.4 SYNTHESE DES INDICATEURS DU SERVICE	11
4 SUIVI FINANCIER.....	11
4.1 PRIX DU SERVICE	11
4.1 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF	13
4.1.1 Section de fonctionnement	13
4.1.2 Section d'investissement.....	14
ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU	15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Préambule

Un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement (dit « RPQS ») est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport répond à une exigence de transparence en interne et à l'égard des usagers - consommateurs des services concernés. Il doit être présenté par l'exécutif de la commune ou du groupement de collectivités (maire ou président) à l'assemblée délibérante de la collectivité ou du groupement. Après validation, ce rapport devient un document public qui doit être mis à disposition des usagers-consommateurs (pour les communes de plus de 3 500 habitants ou les groupements comprenant au moins une commune de cette taille).

Ce rapport doit désormais être présenté au plus tard neuf mois après la clôture de l'exercice concerné (cf. décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement). Il est ensuite adressé, aux maires des communes membres pour être présenté à leur assemblée au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexe VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Accompagné du compte administratif, ce rapport est également conforme à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales en tant qu'il retrace l'activité du service. A ce titre, il est transmis aux maires des communes membres avant le 30 septembre et fait l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Enfin, ce rapport, qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux, est mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent son adoption par la collectivité et remis au Préfet du Var pour information.

Ce rapport qui relate les conditions de la gestion du service public d'assainissement non collectif comprend les informations relatives :

- A l'organisation du service
- Au service à l'utilisateur
- Aux indicateurs financiers

Chiffres clefs et faits marquants

- 5548 installations d'assainissement non collectif.
- Bilan 2023 :
 - 169 contrôles de conception
 - 119 contrôles de réalisation
 - 140 contrôles de vente
 - 375 contrôles périodiques

La gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été confiée au Pôle eau et assainissement de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Depuis mi-juin 2021 la collectivité a décidé de confier la partie technique à la CMESE (VEOLIA) sous la forme d'un contrat de prestations de services, renouvelé à compter du 15 juin 2022 pour une durée d'un an.

Celui-ci est reconductible une fois un an, puis une seconde fois pour une période plus courte s'achevant le 31/03/2025.

083-200036077-20240930-202400082-17-DE
Ag. certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

1 Organisation du service

1.1 Historique et périmètre

La compétence « assainissement non collectif » a été transférée à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez le 1^{er} juillet 2015, en tant que compétence optionnelle.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les statuts de la Communauté de communes sont modifiés, et la compétence assainissement non collectif devient une compétence facultative.

La Communauté de communes regroupe les 12 communes figurant sur la carte ci-dessous :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

1.2 Modes de gestion

Lors du transfert de la compétence assainissement le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a hérité de plusieurs modes de gestion distincts. A compter du 1^{er} avril 2025, la collectivité prévoit une harmonisation du mode de gestion, accompagné d'une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

En 2023, le Service public d'assainissement non collectif est exploité en régie sur 9 des 12 communes du Golfe. Des contrats de délégation de service public perdurent sur les communes de Saint-Tropez, du Plan de la Tour et du Rayol-Canadel.

Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Commune	Délégataire	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Plan de la Tour	VEOLIA	01/04/2013	31/03/2025
Rayol-Canadel	SAUR	01/01/2014	31/12/2023
Saint-Tropez	VEOLIA	30/01/2014	31/01/2024

A l'échéance des contrats de délégation de service public, les installations du Rayol-Canadel et de Saint-Tropez ont intégré le périmètre de la régie.

La mission de contrôle des installations externalisée s'achèvera le 31 mars 2025.

La fin du contrat de délégation de service public (DSP) confié à la CMSE (VEOLIA) pour la commune du Plan de la Tour prendra fin le 31 mars 2025.

2 Règlement de service

Pour chaque mode de gestion défini au chapitre précédent, le service dispose d'un règlement de service.

Le règlement de service doit définir « en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires » (article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le règlement de service définit notamment la périodicité du contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette périodicité ne peut pas excéder 10 ans (article L2224-8 CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le tableau ci-dessous présente la périodicité définie dans chaque règlement de service

	Date d'entrée en vigueur du règlement de service	Périodicité des contrôles
Régie	Septembre 2015	7 ans
Plan de la Tour	Août 2013	Non précisé
Rayol-Canadel	Janvier 2014	6 ans
Saint-Tropez	Janvier 2014	5 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

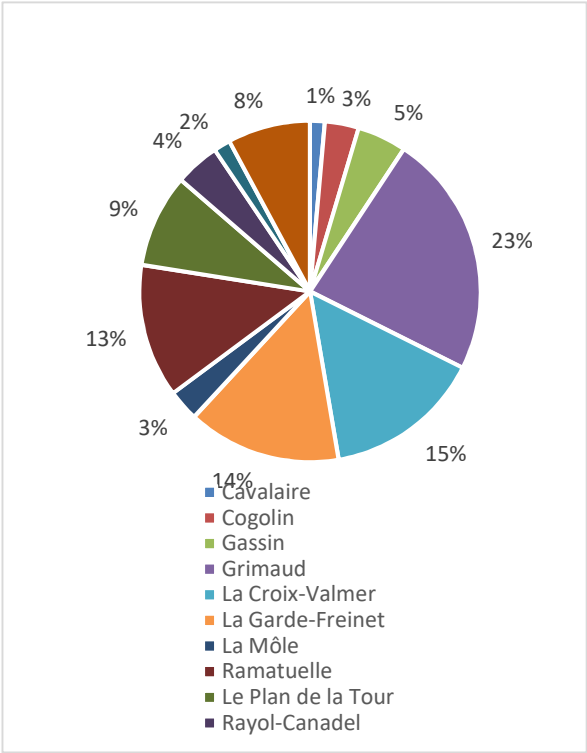
Publication : 01/10/2024

3 Bilan des contrôles

3.1 Inventaire des installations

Le service a recensé environ 5 500 installations d'assainissement non collectif. La répartition par commune est présentée ci-dessous :

Cavalaire	77
Cogolin	178
Gassin	259
Grimaud	1 282
La Croix-Valmer	829
La Garde-Freinet	808
La Môle	164
Ramatuelle	703
Le Plan de la Tour	490
Rayol-Canadel	235
Saint-Tropez	88
Sainte-Maxime	435
TOTAL	5 548



L'activité du service consiste à contrôler ces installations dans le cadre de la vente des propriétés, de construction d'installations nouvelles (contrôle préalable de la conception, puis de la réalisation), mais également à effectuer des contrôles périodiques, à un pas de temps défini dans le règlement de service (tous les 7 ans pour la régie).

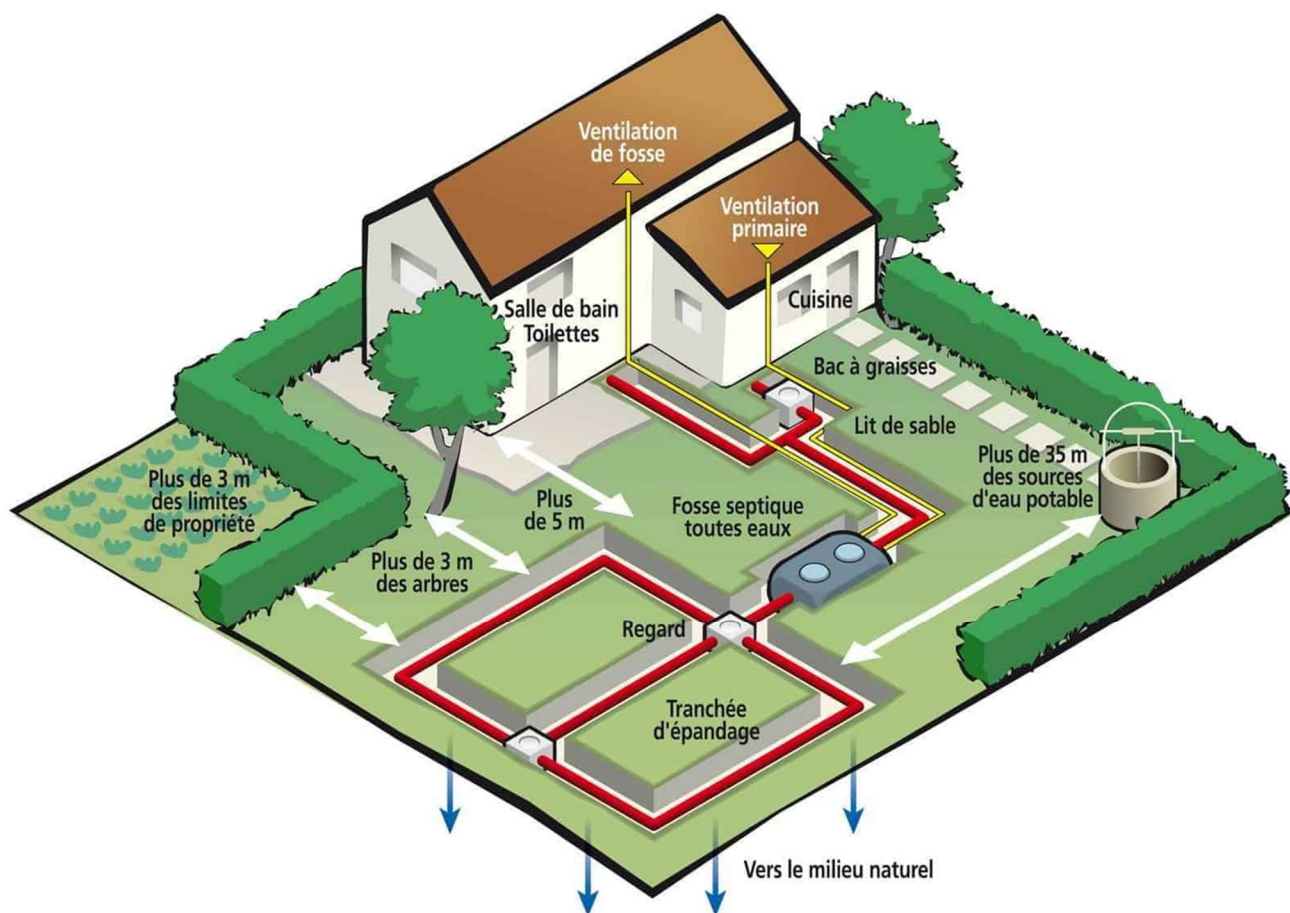


Schéma d'une installation d'assainissement non collectif

Suite au départ de l'agent en charge des contrôles, le service a été confié à VEOLIA à compter du mois de juin 2021, dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

805 contrôles ont été réalisés en 2023 sur le périmètre de la régie, répartis de la façon suivante :

- 169 contrôles de conception ;
- 119 contrôles de réalisation ;
- 140 contrôles à l'occasion de ventes ;
- 377 contrôles périodiques ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Installation d'assainissement non collectif

3.2 Synthèse des contrôles 2023 :

- Le bilan de l'activité du service en 2023 est présenté ci-dessous.
 - Pour la Régie :

	CONCEPTION	REALISATION	PERIODIQUE	VENTE	TOTAL COMMUNES
CAVALAIRE	3	0	16	8	27
COGOLIN	4	13	71	7	95
GASSIN	9	7	67	7	90
GRIMAUD	50	28	39	26	143
LA CROIX VALMER	42	23	39	20	124
LA GARDE-FREINET	16	15	60	33	124
LA MOLE	11	9	32	5	57
RAMATUELLE	24	13	32	20	89
SAINTE-MAXIME	10	11	21	14	56
TOTAL	169	119	377	140	805

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- Pour les DSP :

	CONCEPTION	REALISATION	PERIODIQUE	VENTE	TOTAL COMMUNES
PLAN DE LA TOUR	14	15	10	20	59
SAINT TROPEZ	1	1	4	3	9
LE RAYOL CANADEL	13	8	0	8	29
TOTAL	28	24	14	31	97

	CONCEPTION	REALISATION	PERIODIQUE	VENTE	
TOTAL des contrôles en 2023	197	143	391	171	902

La croissance des contrôles périodiques amorcée en 2022 se confirme en 2023 avec une nette augmentation passant de 81 contrôles en 2022 à 391 en 2023 dont 377 pour la régie.

La campagne des contrôles périodiques, lancée en septembre 2022 par la collectivité, selon le règlement de service qui prévoit un contrôle de bon fonctionnement tous les 7 ans, justifie cet accroissement d'activité.

A fin février 2024, 4 envois de courriers ont été effectué à destination des usagers identifiés sur les communes de la Régie, soit 1272 courriers ainsi qu'environ 790 lères relances simples.

L'objectif de 2022 qui était de réaliser un nombre minimum de 260 contrôles périodiques est donc plus qu'atteint.

➤ Synthèse des états par type de contrôle en 2023 (pour la régie) :

Pour la régie	FAVORABLE + CONFORME	NON CONFORME SANS RISQUE AVERE	NON CONFORME AVEC RISQUE AVERE
CONCEPTION	158	8	3
REALISATION	83	36	
PERIODIQUE	92	269	16
VENTE	29	102	9
TOTAL	362	415	28

Pour la régie :

FAVORABLE + CONFORME	44,97%
NON CONFORME SANS RISQUE AVERE	51,55%
NON CONFORME AVEC RISQUE AVERE	3,48%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

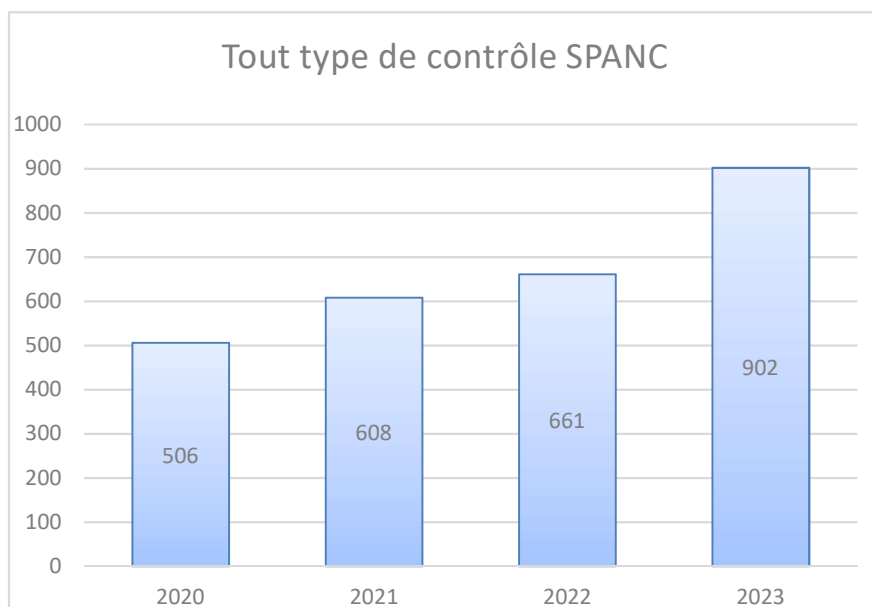
083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Tout type de contrôle SPANC	506	608	661	902	36,5%



3.3 Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif

Le détail du calcul de l’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif est présenté dans le tableau ci-dessous.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Non
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

3.4 Synthèse des indicateurs du service

Indicateurs descriptifs			
D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	11 710 ⁽¹⁾	hab
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	40	-

⁽¹⁾ Hypothèse 2,1 habitant par foyer

Indicateurs de performance			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Environ 50	%

4 Suivi financier

4.1 Prix du service

En 2021, suite au départ de l'agent technique de la collectivité, la gestion des contrôles a été confiée à une société de services. La Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez assure la facturation et le suivi des paiements.

Les tarifs des contrôles modifiés par délibération au 1^{er} juillet 2021, restent appliqués en 2023.

L'ensemble des tarifs du service de l'année 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les tarifs de la régie s'entendent net de taxe, les autres tarifs sont hors taxes, une TVA de 10% étant appliquée.

➤ Tarifs de contrôles pour l'année 2023 :

	Contrôle conception	Contrôle réalisation	Contrôle vente	Contrôle périodique
Régie (€ net de taxe) installations ≤ à 20 EH	118	151	171	138
Régie (€ net de taxe) installations > à 20 et ≤ 100 EH	197	289	524	524
Régie (€ net de taxe) installations > à 100 et ≤ 200 EH	393	577	786	786
Rayol-Canadel (€ TTC)	120,46	125,82	113,77	113,77
Plan de la Tour (€ TTC)	108,80	140,43	155,61	123,98
Saint-Tropez (€ TTC)	103,95	120,24	149,04	100,20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

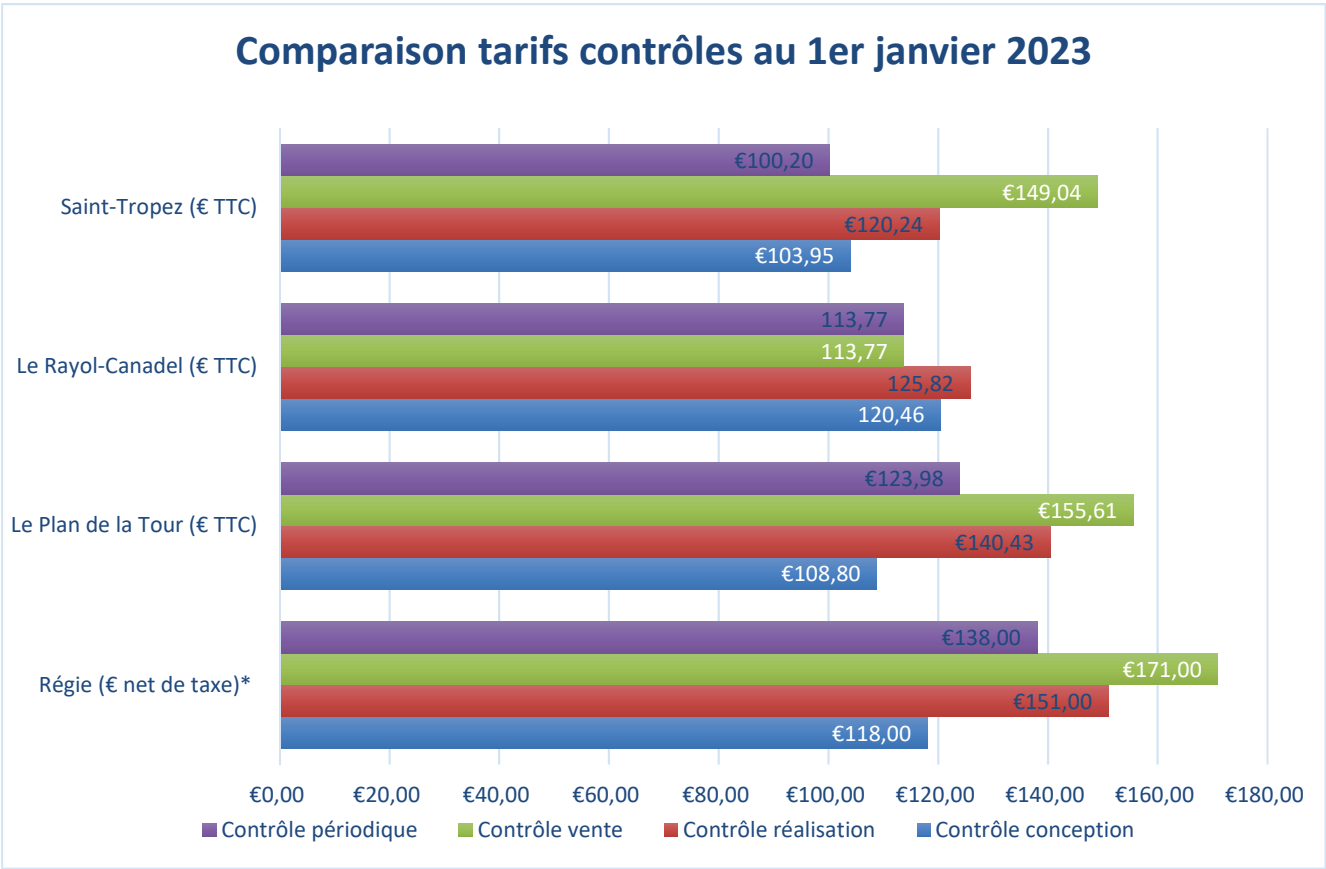
083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Exemple : comparaison des tarifs pour les installations ≤ à 20 EH (Régie) :



➤ **Montant des impayés sur l’année 2023 :**

Au 4^{ème} trimestre de l’année le taux d’impayés sur les factures SPANC est de 1,41 %.

Le taux d’impayés correspond au retard de paiement. Il est en net recul en comparaison avec l’année 2022 qui était de 5,37%.

Ceci est notamment dû aux relances régulières effectuées par courrier simple dans un 1^{er} temps puis par lettre recommandée.

Ce taux est calculé sur les factures émises au titre de l’année et réévalué chaque trimestre, soit 4 trimestres pour l’année 2023.

2023	
Taux d’impayés	1,41%
Montant des impayés au 4ème trimestre net de taxe	1 610,00 €
Montant facturé en € net de taxe	113 790,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Rapport sur le prix et la qualité du service de l’assainissement non collectif – exercice 2023

4.1 Synthèse du compte administratif

4.1.1 Section de fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	RECETTES D'EXPLOITATION	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
REEL							
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 791,20	66 954,40	40,38%	013 – ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	
012 – CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00		70 – PROD.SERV.DOMAINE VENT.DIV.	114 256,00	109 159,00	95,54%
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	0,00		73 – IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	
65 – AUT.CHARGES GEST.COURANTE	3 780,00	721,00	19,07%	74 – DOTAT.SUBVENT.PARTICIP.	0,00	0,00	
66 – CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00		75 – AUT.PRODUITS GEST.COURANTE	0,00	492,50	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 650,00	12 640,10	
68 – DOTATIONS ET PROVISIONS	0,00	0,00					
022 – DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00					
TOTAL REEL	169 571,20	67 675,40	39,91%	TOTAL REEL	126 906,00	122 291,60	96,36%
				Solde Réel		54 616,20	
ORDRE							
042 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00		042- TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	
023– VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00					
TOTAL ORDRE	0,00	0,00		TOTAL ORDRE	0,00	0,00	
				Solde Ordre		0,00	
TOTAL EXPLOITATION	169 571,20	67 675,40		TOTAL EXPLOITATION	126 906,00	122 291,60	
				Solde Exploitation de l'exercice		54 616,20	
				002 - EXCEDENT	42 665,20	42 665,20	
				Solde Exploitation		97 281,40	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

4.1.2 Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
REEL							
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00		10 – DOTAT.FONDS DIV.ET RESERVES	0,00	0,00	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00		<i>Dont 1068</i>	0,00	0,00	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	240,80	0,00	0,00%	13 – SUBVENT.D'INVEST.RECUES	0,00	0,00	
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00		16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	
020 – DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00		23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	
				024 – PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	
TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	240,80	0,00	0,00%	TOTAL REEL (hors restes à réaliser)	0,00	0,00	
				Solde Réel		0,00	
ORDRE							
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00		040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00		041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	
				021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00	
TOTAL ORDRE	0,00	0,00		TOTAL ORDRE	0,00	0,00	
				Solde Ordre		0,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	240,80	0,00		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
				Solde Investissement de l'exercice		0,00	
001 - DEFICIT	0,00	0,00		001 - EXCEDENT	240,80	240,80	
				Solde Investissement avant RAR		240,80	
Restes à Réaliser	0,00	0,00		Restes à Réaliser	0,00	0,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	240,80			TOTAL INVESTISSEMENT	240,80		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Annexe – Notice d’information de l’agence de l’eau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

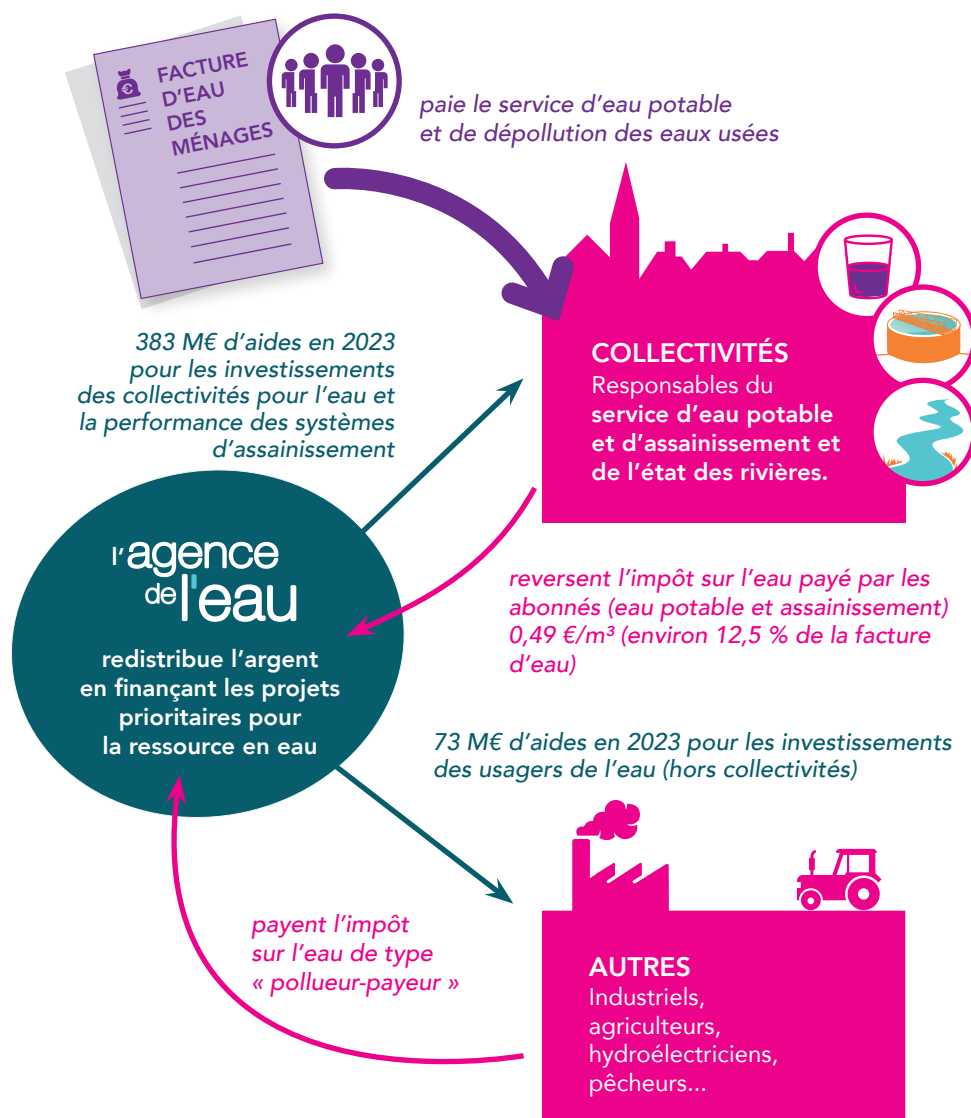
*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données disponibles 2021.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

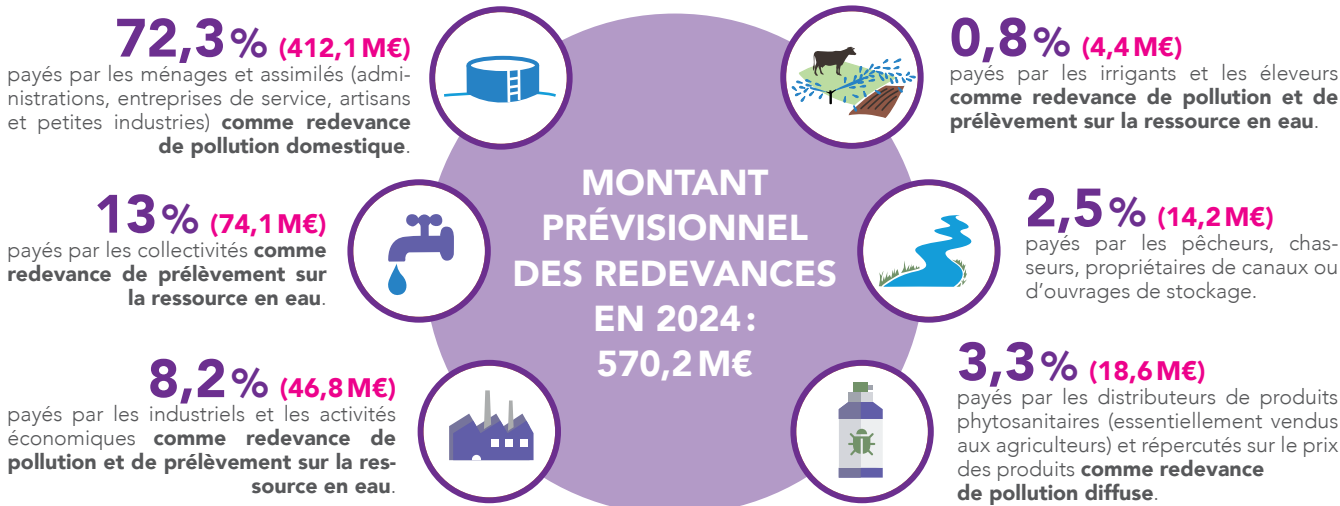
60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

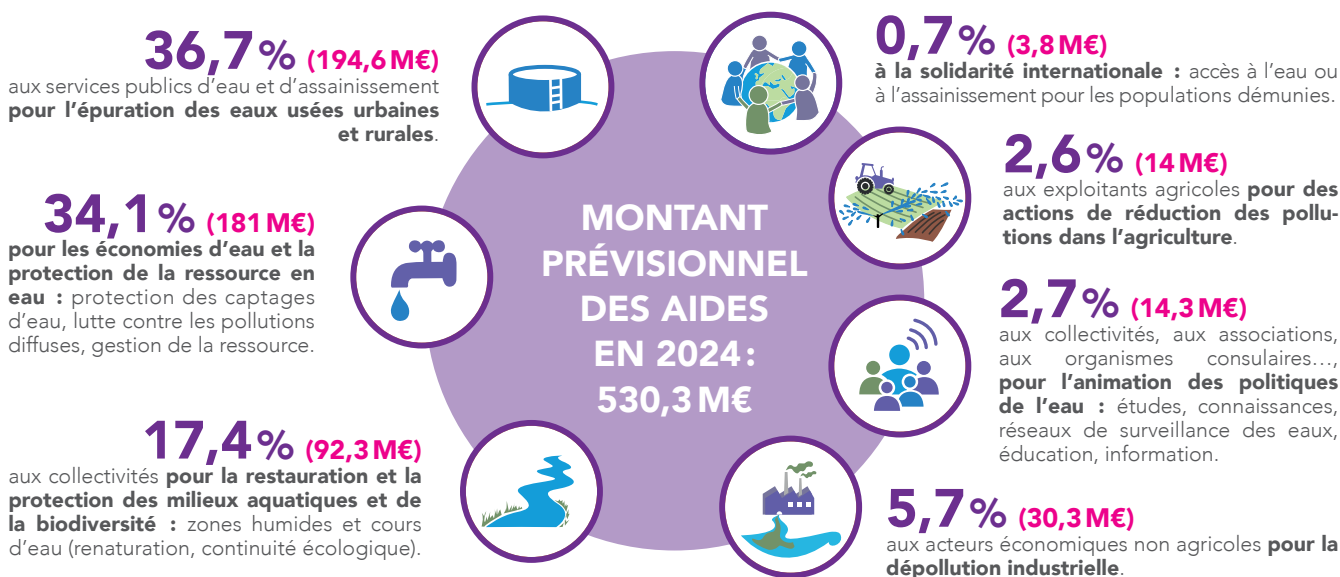
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

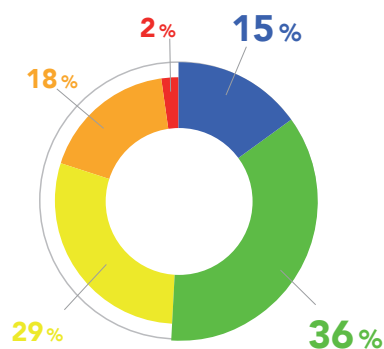


- Ces montants s'intègrent aux crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000217-DE
- Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
Accusé certifié exécutoire
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.
Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

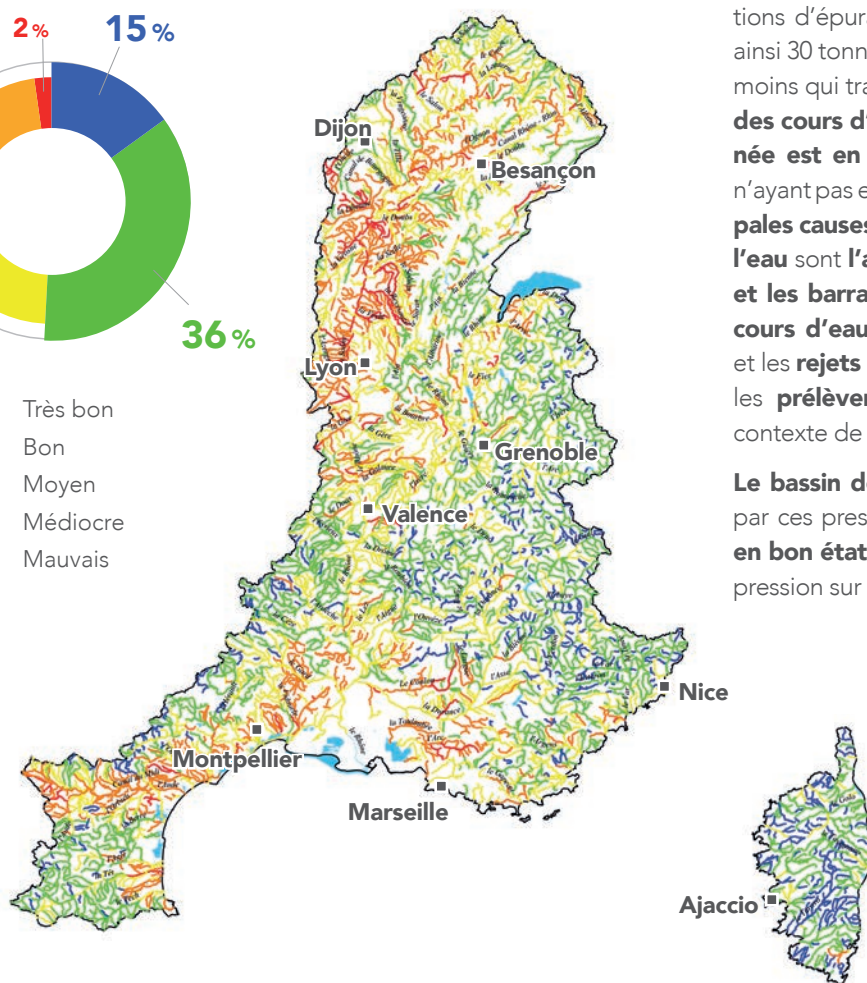
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01/10/2024

Publication de l'avis : 01/10/2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

[@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau) | [@sauvonsleaufr](https://www.instagram.com/sauvonsleaufr)
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse